



## 24e séance du Conseil général

Législature 2016-2020

**Mercredi 10 avril 2019 à 19h30**

Salle du Conseil général, Hôtel de Ville

### Procès-verbal

**Présidence** : Alain Vaucher (PLR)

Trente-quatre Conseillères générales et Conseillers généraux sont présent(e)s.

**Présent(e)s** : Bärtschi Francis, Belo Maria, Bosshart Nicole, Boukhris Karim, Brossard Carmen, Bühler Pascal, Can Oguzhan, Cassard Christian, Chantraine Hughes, Christen Jean-Denis, Curty Sarah, Deschenaux Sven, Erard Nathan, Erard Sven, Fatton Marc, Favre Andy, Frutschi Marc, Gagnebin Monique, Gressot Julien, Haldimann Cédric, Jeandroz Françoise, Jobin Patrick, Lalive Jean-Emmanuel, Lièvre Assamoi Rose, Locatelli Silvia, Morel Yves, Moser Claude-André, Othenin-Girard Michael, Perret François, Roulet Paola, Schafroth Marc, Spoletini Giovanni, Ummel Christophe, Vaucher Alain

**Excusé(e)s** : Borel Pierre-Alain, Brechbühler Thierry, Erard Monique, Favre Lionel, Fivaz Blaise, Schneeberger Marina, Surdez Daniel

Le Conseil communal siège *in corpore*.

Les procès-verbaux des séances N° 20 et 21 sont adoptés à l'unanimité.

**M. Alain Vaucher, Président :** Bonsoir Mesdames et Messieurs, je tiens à vous souhaiter une bienvenue à cette 24<sup>e</sup> séance du Conseil général. Avant de passer à l'ordre du jour, je vous informe une chose qui me tient à cœur.

J'étais vendredi à la cérémonie des nouveaux habitants de La Chaux-de-Fonds – j'ai également fait, durant mon année de présidence, les nouveaux naturalisés et les nouveaux citoyens – et je voulais juste souligner que, autant pour la cérémonie des nouveaux habitants que des naturalisés, les personnes qui viennent remercient beaucoup la Commune d'organiser ces événements. Donc je ne peux que vous inciter à y participer quand vous recevez l'invitation. Ma fois, je tenais juste à vous partager le plaisir qu'on a eu vendredi avec ces nouveaux habitants.

**Mme Monique Gagnebin, PS :** Ils ne reçoivent pas l'invitation.

**M. Alain Vaucher, Président :** Ils ne reçoivent pas l'invitation ?

**Mme Monique Gagnebin, PS :** C'est que le bureau.

**M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts :** Alors peut-être que j'ai zappé mais je n'ai pas reçu.

**M. Alain Vaucher, Président :** Alors je pense que la présidence vient de buguer...

**RIRES**

Maxi bug, puisqu'il semblerait que c'est le bureau qui est invité. Donc je m'excuse mais c'était une très belle cérémonie.

**RIRES**

**Mme Silvia Locatelli, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Etant donné que vous venez de buguer comme vous venez de le dire, je pense que c'est assez sympathique comme bug finalement parce que ça peut lancer l'idée, c'est-à-dire que l'ensemble du Conseil général puisse avoir la possibilité de participer et que cette invitation nous soit aussi transmise. Je pense qu'effectivement ça pourrait, au fil des disponibilités de chacun et chacune, nous permettre d'y aller. Et c'est pas parce qu'il y a un apéro !

**RIRES**

**M. Alain Vaucher, Président :** Ok je retiens l'idée.

## 24e séance du Conseil général de la Ville de La Chaux-de-Fonds

**Mercredi 10 avril 2019 à 19h30**

à l'Hôtel de Ville

### Ordre du jour

1. Adoption du procès-verbal de la 20<sup>e</sup> séance du Conseil général du 27 novembre 2018 (report de la séance du 7 mars 2019).
2. Adoption du procès-verbal de la 21<sup>e</sup> séance du Conseil général du 13 décembre 2018.
3. Rapport du Conseil communal du 13 février 2019 relatif à une mise à jour partielle de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant les taxes et émoluments (PRES-CHANC).
4. Motion multipartis pour groupe PS, UDC, POP, PDC, Les Verts "Ayons l'audace de nos ambitions" déposée lors de la séance du 7 mars 2019 et non développée (*texte suit*).
5. Motion du groupe PLR "Utilisons le bois de nos forêts" déposée lors de la séance du 7 mars 2019 et non développée (*texte suit*).
6. Interpellation du groupe UDC "Atelier d'artistes" déposée lors de la séance du 7 mars 2019 et non développée (*texte suit*).

*Alain Vaucher*  
*président du Conseil général*

**M. Alain Vaucher, Président :** Au niveau de l'ordre du jour, il y a un point 7 qui manque : l'interpellation du groupe socialiste sur les maisons du Châtelot, qu'on avait déjà reçue la dernière fois et qui aurait dû être mise sur l'ordre du jour mais elle était manquante.

---

### **Interpellation du groupe socialiste sur les maisons du Châtelot**

*Le 19 mars 2008, notre Autorité validait un crédit permettant l'installation de l'ancienne crèche communale Beau-Temps dans les maisons du Châtelot.*

*Les objectifs poursuivis étaient alors non seulement de permettre à la crèche de disposer d'un nouvel écrin plus conforme aux exigences commandées par l'accueil des enfants, mais également de créer une synergie intergénérationnelle avec les appartements adaptés du Châtelot.*

*Il avait alors, dans le cadre du débat, également été évoqué la volonté de dynamiser un quartier appelé à se transformer.*

*Aujourd'hui, le déménagement de la crèche a bien eu lieu et le quartier poursuit sa mue, lente mais progressive. Cependant, beaucoup de rumeurs courent et le rapport de sous-commission du DJASS relatif aux comptes 2017 évoquait pour sa part une étude nécessaire à mener concernant l'état du lotissement.*

*Le groupe socialiste souhaite donc interpellier le Conseil communal afin de s'enquérir de la situation du Châtelot. Il souhaiterait par ailleurs savoir si des synergies sont envisagées avec d'autres logements adaptés du quartier et si un potentiel de développement existe au vu de la planification médico-sociale (par exemple avec une institution du type de Temps présent, qui offre un accueil de jour ou de transition).*

*Pour le groupe socialiste :*

*Silvia Locatelli*

*Carmen Brossard*

*Monique Gagnebin*

---

**M. Alain Vaucher, Président :** Je vous signale avoir reçu un courrier de Madame Paola Roulet du groupe POP, daté du 9 avril 2019, en relation avec sa démission de la Commission d'établissement scolaire. Je demanderai donc au groupe POP de nous présenter quelqu'un à la prochaine séance du Conseil général le 23 mai.

## Objets déposés

---

### **Projet de résolution urgente du POP "pour que les heures des grévistes féministes du 14 juin soient offertes"**

*Le 14 juin 2019, une grève féministe aura lieu dans toute la Suisse pour exiger que l'égalité entre les genres soit enfin une réalité et non pas une illusion.*

*Le principe de l'égalité hommes-femmes est entré dans la Constitution fédérale en 1981 mais n'est toujours pas appliqué dans de nombreux domaines. Les femmes gagnent encore un salaire moins élevé que les hommes pour un même poste à compétences égales, ceci avec de très fortes différences selon les secteurs d'activité, démontrant la nécessité de mettre en place des mécanismes contraignants pour résoudre ce problème. La répartition du travail domestique n'évolue que très lentement. Le harcèlement de rue ou sur son lieu de travail est une réalité quotidienne. L'accès aux plus hautes fonctions – sociales, économiques ou politiques – est toujours rendu bien plus compliqué pour une femme que pour un homme. D'autres facteurs de discrimination existent encore et témoignent des limites de notre système censé être équitable pour toutes et pour tous. Tous ces points, et bien d'autres encore, doivent sans cesse être rappelés pour aller vers une société plus égalitaire. Des solutions concrètes doivent être mises en place. C'est le but de la grande grève nationale féministe du 14 juin 2019, en souvenir de celle du 14 juin 1991, qui avait vu près de 500'000 personnes clamer leur colère.*

*Pour appuyer ces revendications, il apparaît que les personnes, vraisemblablement en majorité des femmes, qui feraient la grève ce jour-là devraient le faire en perdant une partie de leur salaire, ce qui, de manière paradoxale, conduirait à une aggravation de ces inégalités et risque de diminuer le nombre de participant-e-s à cette journée.*

*Pour éviter cela et marquer le soutien de la Ville à ce mouvement national qui va dans le sens d'une société plus juste, profitable à toutes et à tous, nous demandons que la Ville de La Chaux-de-Fonds offre les heures de travail perdues par les personnes qui feront grève le 14 juin 2019.*

*Pour le POP*

*Julien Gressot, Paola Roulet, Marina Schneeberger, Maria Belo, Nathan Erard*

---

## **Motion du POP, du PS et des Verts pour l'établissement d'un plan "Climat"**

*Les mobilisations de la jeunesse qui suivent l'appel de Greta Thunberg rappellent l'urgence d'agir pour diminuer l'impact de l'être humain sur notre planète et notamment la responsabilité de la sphère politique. Rappel qui reprend les alertes lancées de plus en plus régulièrement par de nombreux scientifiques et de manière de plus en plus pressante sur l'état de notre planète et des projections inquiétantes quant à son avenir avec un dérèglement climatique allant croissant jour après jour.*

*Nous ne pouvons rester en marge de ces appels et devons assumer nos responsabilités afin de donner une chance aux générations futures. Aujourd'hui, il est possible, et surtout nécessaire, d'agir à tous les niveaux, y compris à celui de la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est pourquoi nous demandons l'élaboration d'un plan "Climat" par le Conseil communal. Il s'agirait d'examiner plusieurs options pour diminuer notablement notre impact sur la nature et favoriser un développement harmonieux de la Cité horlogère avec son environnement.*

*Plusieurs pistes peuvent être examinées comme la réduction de l'éclairage publique, une réflexion sur l'usage des infrastructures et du matériel de la Ville, inciter au développement vert de l'économie de la région, favoriser les énergies renouvelables, adoption de la règle verte, limitation de la vitesse des véhicules en ville, sensibilisation des habitant-e-s et notamment des jeunes sur la problématique des déchets, permettre le développement des incroyables comestibles et de toutes les institutions œuvrant pour une ville en transition, réduction du matériel à usage unique (gobelets, capsules de café, ...), nourriture bio et locale dans les structures de para et préscolaires et à tous les endroits où cela dépend de la Ville, etc... Cette liste ne donne que des exemples, il est évidemment possible et souhaitable d'explorer d'autres dimensions. Les solutions existent à de nombreux niveaux et demandent de l'imagination.*

*Cette motion demande donc aux autorités politiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds de prendre la mesure de la situation dans laquelle nous nous trouvons et de la nécessité d'agir pour se donner une chance de limiter les effets négatifs que nous allons léguer aux générations futures. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'élaborer, en collaboration avec les différents acteurs de la société civile, un véritable plan "climat" ambitieux permettant de faire de notre région un modèle dans la protection de l'environnement.*

*Pour le POP  
Julien Gressot*

Pour le PS  
Oguzhan Can

Pour les Verts  
Sven Erard

---

### **Interpellation du groupe socialiste concernant l'organisation de la Braderie**

*La Braderie est l'un des évènements les plus importants pour notre Ville et nous avons conscience que les services de notre Commune participent de manière très active à son organisation, cependant et afin de rendre cette organisation encore plus efficace:*

*Nous demandons au Conseil communal de réfléchir à améliorer le retour des tables, bancs, romaines, etc. que la Commune loue aux associations en laissant la possibilité de restituer ce matériel entre 21h et minuit par exemple. Le démontage des stands dans un temps record n'étant pas une mince affaire, cette possibilité pourrait faciliter le travail des organisateurs de stands. D'autre part, nous serions très heureux que l'accès à l'eau installé sur chaque emplacement soit bouclé un peu plus tard que 20h le dimanche soir.*

*Nous nous demandons également s'il a été possible de rallier tous les responsables de stands à l'utilisation des verres réutilisables pour servir toutes les boissons? Nous pensons que cela devient indispensable face au dérèglement climatique. Sinon, les taxes de déchets étant assez importantes, une différence de taxes au prix au mètre linéaire entre les deux attitudes est-elle prévue ?*

Pour le PS  
Monique Gagnebin

---

### **Interpellation des Verts**

#### **Quel encadrement communal pour les réseaux 5G ?**

*Le 21 février, Sunrise annonçait la mise en place de la première antenne 5G de Suisse, à Zürich.*

*Plus qu'une simple amélioration de la 4G actuellement en service, cette technologie constitue un bouleversement majeur pour nos sociétés : avec un débit pouvant atteindre 100 fois celui de la 4G, elle aura des implications extrêmes larges.*

### **Des conséquences sur la santé publique**

*Du fait de l'installation de la 5G, qui exige un grand nombre d'antennes pour pouvoir fonctionner, la quantité d'ondes auxquelles les citoyens seront exposés va augmenter de façon importante. Or, la communauté scientifique a alerté, à plusieurs reprises, sur les conséquences mal connues que cette exposition pourrait avoir sur la santé humaine et animale : en septembre 2017, près de 150 scientifiques de réputation internationale avaient demandé un moratoire sur l'installation des réseaux 5G, en attendant une évaluation indépendante des risques. En outre, l'Office fédéral de l'Environnement a déjà relevé une multiplication par plus de 200 de la quantité de données transmises par le réseau téléphonie mobile entre 2008 et 2015.*

### **Des conséquences sur la circulation des données**

*L'espionnage industriel, mais également le pillage des données personnelles privées, sera rendu facile par la généralisation des réseaux 5G. En effet, les débits atteints par celle-ci conduiront à une utilisation renforcée de la transmission de données à distance : le phénomène concernera aussi bien des informations personnelles sensibles (coordonnées bancaires) que médicales ou professionnelles. Généraliser la télétransmission des données, c'est augmenter les risques de piratage encourus par tous les utilisateurs, particuliers comme professionnels.*

### **Des conséquences environnementales**

*Les ondes de la 5G, très courtes, exigeront l'implantation d'un réseau d'antennes très dense. De quoi aggraver encore l'emprise humaine sur les écosystèmes naturels, sans parler des coûts futurs d'entretien d'un tel réseau, alors même que des solutions alternatives et tout aussi performantes existent déjà, comme la fibre optique.*

*Aussi, nous demandons au Conseil communal de La Chaux-de-Fonds de bien vouloir répondre aux questions suivantes :*

- *Des opérateurs téléphoniques ont-ils pris contact avec la Commune pour déployer des antennes 5G ?*
- *Une enquête publique est-elle prévue pour étudier l'impact des rayonnements non-ionisants (RNI) sur les habitants qui y seront*

*exposés, à commencer par les publics sensibles, comme les jeunes enfants ?*

- *Quel est l'état du réseau de fibre optique dans la Commune ? Pourrait-il être privilégié par les autorités, en lieu et place de la 5G ?*
- *Comment la Commune compte-elle assurer, à l'avenir, le respect d'émissions de rayonnements électromagnétiques imposées par la Confédération ?*

*D'avance, nous remercions le Conseil communal pour ses réponses.*

*Pour les Verts*

*Marc Fatton*

*François Perret*

---

### **Motion du groupe PLR**

#### **Ayons dans la ligne de mire la bonne cible...**

*La Ville de La Chaux-de-Fonds est créatrice de richesse. Ceci fut encore démontré dans le rapport du Conseil communal du 27 février 2019. Le tissu économique est florissant avec près de 24'000 postes de travail générés par les diverses entreprises implantées sur le territoire communal. Et nous pouvons que nous réjouir des différents développements économiques prévus pour les années à venir. Néanmoins, plus de 55% de ces emplois sont actuellement occupés par des pendulaires et ne nous rapportent donc aucun impôt.*

*De plus, lorsque l'on prend le temps d'analyser les recettes fiscales de la Commune, nous remarquons que celles des personnes morales ne correspondent qu'à moins de 15% du total alors que celles des personnes physiques, établies à La Chaux-de-Fonds, correspondent à plus de 70%.*

*En mettant en parallèle les deux éléments ci-dessus, il devient donc évident que notre préoccupation principale doit être la hausse du nombre de résidents, en tendant à une augmentation du pourcentage des postes de travail occupés par des Chaux-de-Fonniers. Pour premier objectif, il s'agira de le faire passer au-delà des 50% du nombre total d'emplois présents sur notre territoire. D'ailleurs, plus ce pourcentage sera élevé, moins nous aurons de problèmes de finance et d'impôt. L'emploi est présent, le logement se développe de manière qualitative, les structures*

*scolaires, parascolaires et préscolaires sont efficaces, investissons-nous dans la bonne bataille.*

*Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons tous être des ambassadeurs de notre Ville. Nous devons travailler à rendre notre Commune attractive, à redonner une image et une dynamique positive à notre Métropole, dans l'unique but de faire envie. Le développement des mobilités sera extraordinaire pour notre région dans les années à venir, embrayons avant qu'il ne soit trop tard.*

*Cette motion demande au Conseil communal de mettre tout en œuvre afin d'établir une réelle stratégie pour l'attrait de nouveaux habitants en prêtant une attention particulière à la structure des contribuables. Elle demande également d'étudier l'éventualité d'externaliser un mandat de marketing dans ce même but. Cette motion invite le Conseil communal à se donner les moyens pour investir sur le bon coq (...cadre frontalier ?).*

*Pour le groupe PLR  
Cédric Haldimann  
Claude-André Moser  
Nicole Bosshart  
Sven Deschenaux  
Sarah Curty  
Christophe Ummel*

---

### **Motion des groupes POP, PS et Les Verts**

#### **"Guinguette éphémère"**

*Cette motion fait suite au rapport sur "les camions de restauration" acceptée lors du Conseil général du 7 mars 2019.*

*Le traitement de la motion avait suscité une certaine déception quant au décalage entre l'image que les motionnaires se faisaient de leur motion et le traitement de celle-ci par les services de la Commune.*

*La Chaux-de-Fonds manque d'un espace de vie centrale et extérieur lors des beaux jours. Un espace où les travailleurs, touristes, étudiants, retraités, enfants, ... pourraient venir s'installer la journée. Cet espace s'articulerait autour d'une guinguette éphémère mettant à disposition des boissons et de la nourriture mais aussi un espace de détente avec un mobilier urbain confortable, une terrasse et ses chaises longues. Les*

*employés de la guinguette pourraient également mettre à disposition du matériel de jeu, des boules de pétanque, des raquettes de badminton, un frisbee, etc...*

*Nous n'inventons rien en rédigeant cette motion et nous pensons qu'il serait bien de s'inspirer de ce qui se fait à la place de la Caserne de Bâle, à la "Barje" de Genève, à La Guinguette du Parc de Forest à Bruxelles, à la Roulotte de Nyon ou encore au "BAR" à Bienne.*

*Nous pensons que l'espace en Ville de La Chaux-de-Fonds se prêtant le mieux à ce concept est le parc des musées.*

*De plus, ce lieu public géré par la Ville pourrait être un lieu de réinsertion pour les personnes à l'aide sociale.*

*Ainsi, nous demandons par cette motion, que le Conseil communal mette en place une guinguette éphémère et son infrastructure sur la période estivale dans le parc des musées. Nous demandons également que le Conseil communal intègre des personnes à l'aide sociale dans ce projet.*

*Pour le Groupe POP  
Nathan Erard  
Francis Bärtschi*

*Pour le groupe PS  
Patrick Jobin*

*Pour le groupe des Verts  
Sven Erard*

---

### **Interpellation urgente à propos de la mise en route de la LRHNe**

*Voilà sept semaines que le Grand Conseil a voté une nouvelle loi concernant le système hospitalier cantonal, la LRHNe.*

*Cette loi stipule que le nouveau Conseil d'Administration du Réseau hospitalier intègre des représentants des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ainsi que du GTIH, à raison de 2, 2 et 1.*

*Consulté par la Commission Santé, le Comité d'initiative avait accepté le principe d'un Conseil d'Administration unique pour la nouvelle organisation, bien que le texte de l'initiative précise bien deux Conseils d'administration distincts. Cette concession a été faite en échange de la garantie que les*

*deux sites soient représentés de façon paritaire dans ce conseil unique et que le principe de deux directions autonomes soit respecté.*

*Alors que le délai référendaire est dépassé, le GTIH n'a toujours pas été officiellement contacté, pas même pour proposer l'un des siens à rejoindre le Conseil d'Administration ; le Conseil d'Etat n'a pas non plus pris la peine de répondre aux sollicitations des initiants.*

*Nous aimerions savoir si, de son côté, le Conseil communal a des informations.*

- A-t-il été sollicité par le Conseil d'Etat, dans l'esprit de la loi, pour participer à la constitution du Conseil d'Administration de RHNe ?*
- La Ville a-t-elle, comme le GTIH/Comité d'initiative, demandé à pouvoir participer à la mise sur pied du Conseil d'administration ?*
- Avez-vous eu des contacts avec vos collègues du Conseil communal de Neuchâtel ? Le cas échéant savez-vous si, au moins, ils partagent nos préoccupations et notre souci d'aller de l'avant ?*
- La Ville a-t-elle eu connaissance d'un calendrier du Conseil d'Etat quant à la mise en place du nouveau Conseil d'Administration ?*

*En cas de réponses négatives à certaines de ces questions, le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il entend entreprendre ? Serait-il par exemple disposé, en tant qu'Autorité juridiquement et constitutionnellement liée à l'Autorité cantonale, à soutenir le GTIH/Comité d'initiative dans ses tentatives de sollicitation du gouvernement ?*

*Au nom des Conseillers généraux, membres du bureau du GTIH :*

*Claude-André Moser, Nathan Erard, Jean-Emmanuel Lalive, Hughes Chantraine*

*Et pour les groupes :*

*Les verts  
Sven Erard*

*Le PDC  
Blais Fivaz (approuvé en absence)*

*Le PS  
Patrick Jobin*

*L'UDC*

Marc Schafroth

Le POP

Julien Gressot

Le PLR

Christophe Ummel

---

**Interpellation du groupe POP concernant la patrouille acrobatique des forces aériennes suisses invitée à faire partie du programme des festivités UNESCO prévues fin juin 2019**

**"Mais à quoi rime cette démonstration ?" pouvait-on lire dans le journal régional du 29 mars 2019**

*Le bien-fondé de l'invitation mentionnée interpelle le groupe POP à plusieurs titres.*

*Tout d'abord, quel rapport peut-il y avoir entre l'inscription du patrimoine horloger des Villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds à l'UNESCO et une patrouille des forces aériennes ?*

*Ensuite, comme mentionné également dans l'article du 29 mars, comment pourrait-on ne pas être interpellé par cette démonstration aux antipodes des préoccupations environnementales du moment ou de l'élan culturel cher à notre Ville ? Comment peut-on participer à des manifestations pour le climat, comme celle de samedi dernier dans notre Ville, et dans d'autres, ou à des manifestations rassembleuses et sensées comme les "écolades" de ce week-end, et en même temps penser une démonstration de force aérienne digne d'un défilé militaire ?*

*Ajouté à la pollution atmosphérique reconnue, pouvons-nous ignorer la pollution sonore qui, depuis des années, dès les beaux jours revenus, incommoder bien trop fréquemment les habitants de nos Villes du Haut, sans compter ceux du Bas du Canton, et qui, lors de l'été 2018, a même provoqué le ras-le-bol d'une partie de la population franc-comtoise, dans le Doubs et en Haute-Saône ? (N.B. mêmes avions, mais pas même armée) (Cf. RTS La matinale du 4 septembre 2018 et divers articles dans le journal régional, depuis 2011 au moins, avec notamment pour titre : "Citoyens excédés par le bruit des avions").*

*Outre ces premiers points, nous interpelle aussi la réponse des autorités communales donnée à l'employée de l'administration qui, avec d'autres, s'est déclarée "choquée". En effet, les autorités Chaux-de-Fonnières, dans leur réponse, se sont référées à un article de L'Impartial daté du 27 juin 2009 avec, en photo, le survol de la Ville par la même patrouille d'avions et ont déclaré : "Le retour des avions, fin juin prochain, est donc un clin d'œil à l'histoire".*

*Mais avec une telle réponse n'est-ce pas balayer d'un revers de manche le sens évolutif de l'histoire que notre société défend au nom du progrès ou, mieux, du mouvement dialectique de l'histoire, ne prônant ainsi nullement un arrêt de l'histoire ou son non-commencement défendu par des sociétés sans histoire qui refusent tout changement, toute évolution ?*

*Pour le groupe POP  
Francis Bärtschi  
Françoise Jeandroz  
Karim Boukhris  
Maria Belo*

*Pour le groupe des Verts  
Marc Fatton  
Jean-Emmanuel Lalive  
Sven Erard*

---

**M. Alain Vaucher, Président :** Est-ce que j'ai oublié quelque chose ? Ça n'a pas l'air d'être le cas.

Vous allez donc les recevoir d'ici peu de temps, il a fallu aller faire des copies. Je vous propose donc de passer directement à l'ordre du jour et de ne pas traiter l'urgence immédiatement, mais peut-être après, après le rapport du Conseil communal, mais en tout cas quand vous aurez eu le temps de prendre connaissance des documents.

Au point 1 de l'ordre du jour, l'adoption du procès-verbal de la 20<sup>e</sup> séance du Conseil général du 27 novembre 2018. Est-ce qu'il y a des remarques ou des oppositions ? Si ce n'est pas le cas, il est adopté.

En point 2, l'adoption du procès-verbal de la 21<sup>e</sup> séance du Conseil général du 13 décembre 2018. Est-ce qu'il y a des remarques ou des oppositions ? Si tel n'est pas le cas, il est accepté.

Je vous propose maintenant de passer au point 3. C'est un débat court. A qui puis-je donner la parole ?

## Rapport du Conseil communal

### relatif à une mise à jour partielle de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant les taxes et émoluments

(du 10 avril 2019)

## au Conseil général

de la Ville de La Chaux-de-Fonds

Monsieur le président,  
Mesdames les conseillères générales,  
Messieurs les conseillers généraux,

### Contexte

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter la modification de l'article 27 de l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 ([RS CdF 41.10](#)) concernant la Bibliothèque de la Ville et la Bibliothèque des Jeunes.

Cette modification de l'article susmentionné est due au fait que les bibliothèques n'ont plus de demandes liées aux frais de laboratoire pour des tirages argentiques, tout étant numérisé.

Afin de pouvoir prélever cette nouvelle taxe pour cette technologie numérique, il faut que votre Autorité valide cet alinéa 8 amendé et supprime la taxe pour les tirages argentiques devenue obsolète.

**Respect des lignes prioritaires fixées par le rapport de stratégie globale de législature**

Néant.

**Conséquences sur les finances**

Néant.

**Conséquences sur les ressources humaines**

Néant.

**Collaboration intercommunale**

Néant.

**Eléments relatifs au développement durable**

- a) Aspect environnemental  
Néant.
- b) Aspect social  
Néant.
- c) Aspect économique  
Néant.
- d) Conséquences en termes de rayonnement de la Ville  
Néant.

Au vu de ce qui précède, nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames les conseillères générales, Messieurs les conseillers généraux, de bien vouloir voter l'arrêté ci-dessous.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

La présidente  
Katia Babey

Le chancelier  
Daniel Schwaar

LE CONSEIL GENERAL  
DE LA VILLE DE LA CHAUX-DE-FONDS

Vu un rapport du Conseil communal

Arrête :

**Article premier**

*L'arrêté du Conseil général concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux du 28 septembre 1992 ([RS CdF 41.10](#)) est modifié comme suit :*

Bibliothèque de la Ville et Bibliothèque des Jeunes Art. 27

<sup>1</sup> La consultation des ouvrages, des documents d'archives du Département audiovisuel ainsi que l'inscription à la Bibliothèque de la Ville et à la Bibliothèque des Jeunes sont gratuites.

<sup>2</sup> L'emprunt des documents sonores et visuels donne lieu à la perception d'une taxe de prêt d'un montant maximum de Fr. 5.--. Toute détérioration entraîne une pénalité ou le remboursement du support selon les cas.

<sup>3</sup> Le montant des taxes de retard est fixé par les réseaux auxquels sont affiliées les bibliothèques.

<sup>4</sup> Les frais de rappel à la Bibliothèque des Jeunes ne dépasseront pas Fr. 15.--.

<sup>5</sup> Sont réservées les possibilités d'exiger la contre-valeur des documents prêtés à laquelle s'ajoutent des taxes forfaitaires d'un montant maximum de Fr. 50.-- pour les adultes et de Fr. 10.-- pour les enfants si l'emprunteur ne le restitue pas après plusieurs rappels.

<sup>6</sup> Les taxes du prêt inter-bibliothèques (PEB) sont soumises à des adaptations périodiques. Le montant maximum s'élève à Fr. 13.--. Le prêt non retiré sans avertissement est fixé à Fr. 10.--.

<sup>7</sup> Des montants de Fr. 2.-- à Fr. 17.-- maximum sont perçus respectivement pour la photocopie et la production des commandes de journaux microfilmés.

~~8 L'utilisation de la régie du Département audiovisuel et les frais de location de la salle donnent lieu à la perception d'une taxe d'un montant maximum de Fr. 30.- l'heure.~~

~~8 L'utilisation commerciale d'images fixes est facturée Fr. 30.- maximum par unité pour la prise en charge technique (scan, numérisation, projection, expertises, etc.).~~

~~9 Les travaux techniques (scannage, prises de vue, argentique ou numérique, projection) et autres expertises sont facturées au maximum Fr. 60.- de l'heure.~~

~~9 (ancien alinéa 10) L'utilisation commerciale d'images d'archives est soumise à une taxe maximale de Fr. 200.-- la minute.~~

~~11 Les tirages photographiques N/B selon les formats n'excèdent pas CHF 30.--~~

## Article 2

*Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté après les formalités légales.*

La Chaux-de-Fonds, le 10 avril 2019

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le président

Le secrétaire

Alain Vaucher

Thierry Brechbühler

**Mme Carmen Brossard, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le rapport qui nous est soumis ce soir a retenu toute l'attention de notre groupe.

Si, lors de sa première lecture, nous nous sommes demandés pourquoi un tel rapport nous était soumis, nous avons vite compris que, au vu des changements sociétaux qui sont les nôtres dans le domaine de l'information, de la communication et des médias, il fallait bien modifier l'arrêté du Conseil général du 28 septembre 1992 concernant la perception de certaines taxes de la Bibliothèque de la Ville pour que celui-ci soit le plus conforme possible aux différents usages des médias qui sont proposés dans notre Bibliothèque. Nous allons donc accepter la modification de cet arrêté sans autre forme de procès. C'est l'heure pour la Bibliothèque de passer à l'informatique !

Je profite d'avoir la parole pour remercier tous les collaborateurs de nos bibliothèques qui font un excellent travail dans des conditions qui ne sont pas toujours optimales. Ils ont à relever un grand nombre de défis depuis quelques années, surtout au niveau financier. Ils ont su relever ces défis avec courage et obstination, comme beaucoup de collaborateurs de la Ville, mais je sais que cela n'a pas toujours été facile.

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Nicole Bosshart, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe PLR a pris connaissance avec intérêt de cette proposition de modification de l'article 27 de l'arrêté du Conseil général de 1992 des taxes et émoluments concernant la Bibliothèque de la Ville et la Bibliothèque des Jeunes. Il s'agit donc principalement de mettre à jour l'ancien alinéa 9 de l'article 27 et de supprimer les alinéas 8 et 11, afin d'actualiser cet article et ceci notamment par rapport aux avancées techniques du traitement des images fixes.

Le Groupe PLR se montre favorable à cette proposition et à l'introduction de ce nouvel alinéa 8. Il regrette cependant que dans l'alinéa 9, ancien alinéa 10, il ne soit pas spécifié que les images "fixes" des archives et des fonds de la Bibliothèque ne soient pas également soumises à des droits de reproduction pour leur utilisation à des fins commerciales. Il est évident que le cas est beaucoup plus rare que de telles images soient recherchées pour une utilisation autre que scientifique, cependant, si un publicitaire, chargé de vanter un stylo ou une plume réservoir, requiert l'image d'une lettre autographe des collections de la Bibliothèque, ou qu'une maison horlogère souhaite la reproduction d'une page d'un journal d'un paysan horloger pour louer son propre travail artisanal, vont-ils se voir offrir l'utilisation de ces images ?

A notre avis, il conviendrait simplement de travailler par analogie aux droits perçus pour l'image animée et de convertir la "minute" – donc de l'article 9 – en taxe pour l'utilisation de l'image fixe demandée.

Nous réitérons donc notre acquiescement à cette légère adaptation de l'article 27 de l'arrêté 41.10 concernant les taxes et émoluments.

Merci de votre attention.

**M. Christian Cassard, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'évolution des technologies nous oblige à nous adapter. Le groupe UDC acceptera la modification proposée puisqu'il s'agit d'un toilettage et non pas d'une nouvelle taxe.

Je vous remercie.

**Mme Françoise Jeandroz, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le POP acceptera ce rapport sans remarque. Les changements proposés nous paraissent évidents et adaptés aux nouvelles technologies. Merci.

**M. Jean-Emmanuel Lalive, Verts :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe des Verts acceptera le communiqué sans remarque contre. Merci.

**M. Alain Vaucher, Président :** Il n'y a pas d'autres demande de parole. A qui puis-je donner la parole du côté du Conseil communal ?

**Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous vous remercions pour cet accueil favorable à ce rapport très succinct. Toute nouvelle taxe doit évidemment passer par votre Autorité. La proposition du PLR qui nous est soumise est loin d'être inintéressante. Nous allons – évidemment plutôt Théo Bregnard – étudier la pertinence de l'introduire dans une future révision du règlement qui, comme vous le savez, se fait assez systématiquement, en tout cas une fois par année. Donc nous la retenons et nous allons l'étudier et voir si nous pouvons l'introduire,

Je vous remercie pour votre accueil.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci. Est-ce que la parole est encore demandée ? Si ce n'est pas le cas, on va procéder au vote.

**Le rapport d'information est accepté par 32 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

**M. Alain Vaucher, Président :** Nous passons donc au point 4.

### **Motion - Ayons l'audace de nos ambitions...**

*Ce n'est pas en période de vaches maigres qu'il faut manquer d'audace, qu'il faut manquer de créativité...et puisque nous n'avons pas de pétrole, il nous faut des idées...*

*Et des idées, nous en avons eues. L'idée de faire des économies. L'idée de diminuer ou de supprimer des prestations. L'idée de ne pas investir ou de trouver de nouvelles recettes. Vieilles rengaines qui ont depuis longtemps trouvé leurs limites.*

*Et si... enfin, nous commençons à faire preuve d'audace ? Si nous commençons par montrer combien nous sommes fiers de notre Ville et à en faire la promotion ? A vanter ses forces, à vendre ses atouts, à nous positionner à la hauteur des ambitions que nous avons pour elle ?*

*Nous avons la conviction que, pour augmenter l'attractivité de notre Ville, nous avons besoin de diversifier et de consolider le tissu économique en favorisant de manière durable l'artisanat, les commerces et les PME. Car, malgré l'important vivier culturel et associatif que nous avons en Ville de La Chaux-de-Fonds, sans emploi nous serons simplement une ville-dortoir, une ville-dortoir avec plein de chouette concerts, le soir ...*

*Or, si nous avons un Service de l'économie, il ne gère que des affaires courantes... Il nous faut lui donner la capacité et les compétences de nos attentes et doter ce Service d'une véritable force de promotion. Une capacité à analyser nos points forts et nos faiblesses au travers du tissu industriel et commercial de la Ville et de ses PME. Identifier ses manques dans la diversité et conforter la pérennisation de celles existantes. Enfin, qu'il nous permette de "draguer" efficacement de nouvelles entreprises et surtout de conclure !*

*Pour cela, les groupes signataires demandent au Conseil communal d'établir un cahier des charges, soumis à la Commission de l'économie, sous la supervision de la Commission financière, et aboutissant à l'engagement d'un responsable fort de la Promotion économique pour notre Ville à court terme.*

*Pour le groupe socialiste*

*Michael Othenin-Girard*

*Pour le groupe UDC*

*Hughes Chantraine*

*Pour le groupe POP*

*Karim Boukhris*

*Pour le groupe PDC*

*Blaise Fivaz*

*Pour le groupe des Verts*

*Monique Erard*

---

**M. Michael Othenin-Girard, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Service de l'économie fonctionne aujourd'hui grâce à une collaboration interservices et interdicastères.

Actuellement, et depuis le départ du chef de service en 2016 qui n'a pas été remplacé, le Service est composé de la directrice de l'Economie, qui le dirige avec l'appui de sa secrétaire de direction, de l'urbaniste communal, du délégué au marketing urbain, de la responsable des permis de construire ainsi que du responsable de la communication. Les tâches sont assumées en sus des tâches que les collaborateurs effectuent déjà pour leurs services respectifs.

Son activité consiste principalement à maintenir un contact avec les entreprises de la Ville, ainsi qu'à favoriser l'implantations d'entreprises en collaboration avec le Canton, la participation active au réseau de promotion économique du Canton ou encore à la promotion et la gestion immobilière et foncière. C'est du moins ce qu'indique le rapport relatif à "La stratégie globale pour la législature 2016-2020".

Vous m'avez entendu régulièrement m'interroger sur le fonctionnement et la stratégie de ce Service et il m'a fallu un certain temps pour comprendre... Comprendre qu'avec le peu de ressources dont il est doté – pour ne pas dire aucune... – il n'y a simplement pas de place pour une quelconque stratégie ou analyse de la situation économique. Vous l'aurez compris comme moi, l'activité du Service est concentrée sur "l'opérationnel" et ne laisse pas de place à une réelle promotion économique pour la Ville.

Mais soyons clairs, loin de moi l'idée de remettre en question l'efficacité de toutes celles et ceux qui, en plus de leurs tâches respectives, font au mieux pour se mettre à disposition et accorder du temps à ce "Service interservices", mais ce n'est pas viable. Nos collaboratrices et collaborateurs sont déjà pressés comme des citrons et ce n'est pas avec le peu de jus qu'il leur reste, que nous pourrions positionner la Ville dans les milieux économiques et attirer de nouvelles entreprises et commerces.

Lorsque je demande qu'elle est la situation économique de notre Ville, la stratégie mise en place, des chiffres concernant l'évolution des places de travail, tous secteurs confondus, en plénum ou en Commission de l'économie, le Conseil communal s'obstine à m'expliquer que les discussions avec les entreprises sont confidentielles... Alors je le redis, le détail des négociations avec les entreprises m'indiffère ! Ce que j'ai toujours demandé c'est de comprendre la situation économique de la Ville et la stratégie mise en place ! Et pour bien comprendre rien de tel que des chiffres...

Alors faute de trouver des réponses en terre Chaux-de-Fonnière, j'ai pris contact avec le Service cantonal de la statistique qui m'a envoyé quelques chiffres.

Après analyse de ces données, j'ai pu m'apercevoir que les emplois de notre Ville étaient de 60% dans le tertiaire et de 40% dans le secondaire. Or, si le nombre d'emplois dans le tertiaire à peu bougé depuis 2011, ceux du secteur secondaire, qui est resté stable jusqu'en 2014, a perdu 12% en deux ans (chiffres de 2016). Ça ne choque que moi ? Jugez-vous pertinent que notre Service de l'économie n'ait pas le temps et les ressources nécessaires pour faire cette analyse, identifier un ensemble de causes, imaginer des scénarios et mettre en place une stratégie mesurable ? Nous parlons de la perte de plus de 1200 emplois rien que dans ce secteur en deux ans !

Mais le but de cette intervention n'est pas de poursuivre une analyse que notre Service communal devrait être en mesure de faire tout seul. Mais pour cela il faut prendre le temps de s'intéresser aux données. Comment le capitaine d'un navire fait-il pour avancer sans les informations météo ? Evidemment l'annonce d'un orage n'a jamais empêché l'orage d'arriver, mais cela permet de prendre des mesures afin de s'y préparer au mieux. Or, sur une dizaine de communes ayant un mandat de prestation avec le Service cantonal de la statistique, qui fournit les données que je vous présentes et bien d'autres encore, La Chaux-de-Fonds est la seule à considérer qu'elle peut se passer de cette prestation et donc la seule à l'avoir résilié. Le Service économique fonctionne bien... à vue.

Il me paraît donc nécessaire d'envisager l'engagement d'un responsable de la Promotion économique. Un responsable fort, avec des compétences et des moyens ! Après une évaluation des forces et faiblesses de notre Ville, la réalisation d'une analyse sectorielle permettant d'étudier les caractéristiques économiques et concurrentielles par secteur d'activité, ce responsable de la Promotion économique aurait pour tâches de soumettre au Conseil communal des "axes" de promotions qui, d'une part auraient pour but de valoriser nos savoir-faire, nos forces et de l'autre atténuer, voire maîtriser nos faiblesses afin d'éviter de voir partir des entreprises et des commerces.

Nous devons développer la promotion endogène et renforcer notre structure de promotion exogène et cela ne se résume pas à de simples exonérations fiscales. Cette promotion se doit d'être innovante mais surtout en adéquation avec les atouts de la Ville et les savoir-faire des entreprises déjà sur la place.

Dans le rapport stratégie 2016-2020, dont je parlais il y a quelques minutes, il est indiqué en page 26 *"en fonction des sollicitations des entreprises, il conviendra d'envisager l'engagement d'un collaborateur à temps partiel si nécessaire"*. Mais non ! Ce n'est pas en fonction des demandes des entreprises que nous devrions peut-être engager un super coordinateur de plus. Ce qu'il nous manque, pour attirer de nouvelles entreprises, toutes tailles confondues, c'est bien une vision stratégique et un poste dédié à la promotion de celle-ci ! Et s'il fait bien son travail, là

nous auront besoin d'engager un nouveau coordinateur dont la charge pour la Ville sera du coup payé par le travail du premier...

Si nous souhaitons maintenir notre offre culturelle et sportive, ainsi que le soutien aux nombreuses associations qui font la richesse de notre Ville, si nous souhaitons poursuivre nos ambitions dans le domaine de la santé et de l'accueil parascolaire, si nous souhaitons améliorer la mobilité en ville tout en maintenant la sécurité et l'accessibilité ou si nous souhaitons simplement pouvoir continuer à offrir à la population des services de qualité et de proximité, nous devons avoir l'audace de nos ambitions ! D'ailleurs, lors d'un conseil général du 13 décembre dernier, le président de la Commission financière indiquait : *"...Comme cela également été évoqué en Commission, nous devons rechercher de nouvelles recettes, en travaillant sur notre attractivité, en soutenant l'innovation et en incitant les personnes travaillant dans notre Commune de venir s'y établir... Nous ne devons en aucun cas attendre sur l'Etat. Vous l'aurez compris, nous devons être proactifs dans tous les domaines..."*.

Ainsi, le PDC, les Verts, l'UDC, le POP et le PS partagent cet avis et considèrent que nous devons sérieusement dynamiser la promotion économique de notre Ville et envisager que l'austérité n'est pas la solution !

Je vous remercie de votre attention.

**M. Hughes Chantraine, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. En préambule, je remercie notre Président d'avoir accordé une petite particularité à cette motion conjointe, partagée par pratiquement l'ensemble des groupes et développée en deux parties. Cela signifie, évidemment que je rejoins totalement et sans aucune restriction, les considérations exprimées par mon préopinant et, partant, ses conclusions !

Ayant quelques rapports avec de nombreuses PME locales, il m'arrive d'entendre des doléances récurrentes qui doivent nous préoccuper ! Elles le doivent parce que ces doléances sont doublement récurrentes. Elles le sont au sein d'une même société, comme une litanie, et elles le sont aussi parce qu'émisses par plusieurs PME sur le même sujet, et assurément ces PME sont trop nombreuses. Ce sont celles-là mêmes qui font vivre notre structure communautaire et alimentent la Caisse communale.

Comme nous le savons tous, les entreprises sont soumises, pour diverses raisons, à des difficultés ou à des problèmes. Elles peuvent, dans certaines circonstances avoir recours à des conseils et des aides où la Ville doit être capable d'apporter sa contribution avec célérité et efficacité. Il peut s'agir, comme dans un exemple souvent entendu, lorsque ces sociétés vont bien et désirent améliorer leur productivité et où il faut trouver un emplacement plus favorable aux activités. Les raisons peuvent être multiples, s'agrandir ou simplement déplacer l'outil de production afin de bénéficier d'un accès plus aisé aux locaux, disposer de plus de modularité

dans la croissance et la pratique de l'entreprise, ou simplement se rapprocher des grands axes.

Historiquement, certaines d'entre elles ont débuté par de petits ateliers en Ville, au détour d'une ruelle, coincées entre deux immeubles d'habitation, où on comprend aisément la difficulté de pratiquer une activité moderne dans des locaux souvent exigus, quelques fois mal disposés, peut-être mal aérés, mais surtout mal desservis. De plus, ces artisans n'ont pas forcément tous une trésorerie solide et ne peuvent immobiliser leurs capitaux dans l'acquisition de grands et beaux terrains, obérant ainsi sérieusement les moyens dévolus à la construction et à l'activité-métier. Sans compter que les professionnels qui y travaillent ont régulièrement "la tête dans le guidon" et ne sont pas bien au courant de tous les instruments existants pour accompagner l'accroissement de leurs capacités productives.

Selon les entretiens que j'ai eus avec plusieurs entrepreneurs, le Service de l'économie, comme actuellement organisé, ne paraît pas apte à répondre avec l'efficacité requise à ces enjeux, pourtant cruciaux pour leur attractivité et, par la force des choses, pour celle de notre collectivité publique. Le fait qu'il soit éclaté sur deux dicastères, entre les mains de personnes qui ont d'autres attributions et tâches quotidiennes prioritaires, ne peut satisfaire aux légitimes attentes de nos PME. Les "solutions" du Service de l'économie aux problèmes des entreprises indigènes sont décrites comme de l'écoute passive et aboutissant à de maigres propositions, souvent peu en adéquation avec les espérances des entrepreneurs, c'est pourquoi il nous apparaît opportun qu'une personne spécialement dédiée à cette fonction soit rapidement nommée. Il lui faudra des compétences administratives et des moyens financiers afin d'être totalement efficace et qu'elle puisse répondre avec pertinence aux requêtes de nos PME.

Nous y avons longuement réfléchi et la nomination d'un responsable de la Promotion économique de la Ville pour la Ville, avec une compétence autant endogène qu'exogène, nous semble, certes audacieuse, mais surtout la plus judicieuse des solutions. Cette nomination devra se faire sous la supervision des Commissions économique et financière communales et aboutir idéalement avant l'automne !

Merci de votre attention.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ayant apprécié à plusieurs reprises, comme l'ensemble du Conseil général, le fonctionnement de l'auteur principal de la motion, qui essaie de faire de l'humour dans ses interventions quel que soit le sujet qui nous préoccupe, il est utile de lui faire remarquer que l'accroche utilisée ici est fort maladroite.

Faire des blagues sur le travail du Conseil communal, en affirmant que les seules idées qu'il a est de faire des économies, supprimer des prestations sans préciser lesquelles, ne pas investir et charger davantage les collaborateurs est peu adéquat pour un sujet que le Conseil communal considère comme hautement sérieux. Il serait bien apprécié à l'avenir que les textes soient plus respectueux. Le grand avantage pour vous serait d'être pris au sérieux dès les premières lignes de votre motion.

Venons-en au sujet que souhaitent aborder les motionnaires, puisque cinq groupes ont signé la motion. Il est vrai que la Ville a un déficit d'image, comme le Canton d'ailleurs, et il faut y travailler. Il faudra probablement investir dans la Communication, au Marketing urbain, à l'Economie en engageant du personnel ou en donnant des mandats externes. Le Conseil communal est en pleine réflexion mais n'est pas encore décidé. Un groupe de travail, composé de chefs de service, de Théo Huguenin-Elie et de moi-même, s'active à faire des propositions au Conseil communal afin de renforcer l'attractivité de notre Ville et de faire parler d'elle de manière positive.

Dans le rapport relatif aux réformes de la péréquation et de la fiscalité traité le mois passé, il faut lire attentivement la page 12 qui met en évidence le fait que nous avons énormément de postes de travail offerts par rapport à notre population mais que nous n'arrivons pas à faire en sorte que ces pendulaires, qui occupent le 53% de postes de travail – chiffres 2017 – habitent en Ville. C'est le défi que nous devons relever. Faire venir des entreprises, c'est bien et nous y arrivons, mais faire venir des habitants est aujourd'hui encore plus essentiel et c'est sur ce point que nous devons travailler prioritairement. Les auteurs de la motion en doutent et je viens encore de l'entendre.

Pour rappel, Sellita III est en construction, Electricité des Hêtres travaille dans ses nouveaux murs, Permanence Volta et la clinique Volta ont terminé les travaux et travaillent activement dans ce magnifique bâtiment à Paix 152, Nivarox va construire une nouvelle usine à côté de la déchèterie, un garage Mercedes a acheté le SCAN, et derrière celui-ci Winkenbach construit un bâtiment, et l'usine électrique va devenir une brasserie ouverte au public... Plusieurs autres projets sont en cours de finalisation dont il n'est pas encore possible de parler.

La création ou l'agrandissement d'entreprises ne sont pas des affaires courantes, comme vous le relevez dans votre motion, mais exigent beaucoup de suivi de la Conseillère communale en charge de l'Economie, mais aussi de tous les collaborateurs qui l'aident dans ces démarches, à savoir : le responsable de l'Urbanisme et du marketing urbain, l'urbaniste communal, la responsable des permis de construire et la secrétaire du DFER. Ces personnes investissent beaucoup de leur temps pour l'Economie et cela ne doit pas être sous-estimé, et ce bien que leur salaire ne soit pas imputé au Service de l'économie. Il faut continuer à faire ce

travail mais faire résider les collaborateurs des entreprises est un objectif à atteindre au plus vite et là nous devons nous améliorer.

En ce qui concerne les frontaliers, le travail est en cours auprès des entreprises. Des présentations sont faites aux directeurs des plus grandes sociétés et nous allons rencontrer prochainement leurs collaborateurs frontaliers. Un courrier a également été envoyé aux PME de notre Commune employant plus de 10 frontaliers. Il s'agit d'expliquer les démarches qu'il faut entreprendre pour venir habiter en Suisse. Il faudra poursuivre ce travail avec les pendulaires de ce Canton et des régions avoisinantes, car nous en sommes convaincus, la Ville a des atouts. Il faut les faire connaître et des moyens doivent être donnés au Conseil communal pour y parvenir.

La problématique de nos commerces nous inquiète aussi. Nous ne sommes pas la seule Ville à assister à la fermeture de magasins. Il faut trouver le moyen de faire cesser l'hémorragie et de remplir les vitrines de l'avenue Léopold-Robert. Dans ce sens, le Conseil communal peut accepter l'étude de cette motion puisque, comme déjà dit, plusieurs services travaillent déjà dans ce sens afin de promouvoir les atouts de notre Ville. Il faut toutefois rappeler que l'engagement du personnel relève de la compétence du Conseil communal et non des commissions de gestion et encore moins de commissions consultatives, comme l'est la Commission économique. Dès lors le dernier paragraphe de la motion ne peut être appliqué tel que demandé. Ainsi, j'espère vous avoir un peu plus éclairé.

Je me dois tout de même d'intervenir sur les déclarations que je viens d'entendre. Vous dites que la Promotion économique du Canton est complètement inutile. Je pense que le Conseiller d'Etat en charge de l'Economie du Canton sera ravi de lire ce procès-verbal. J'entends, il y a de nombreuses personnes qui travaillent à l'Economie de ce Canton, qui travaillent aussi en collaboration avec nous, et vous estimez qu'ils ne servent à rien et que nous devons développer un Service de promotion économique en Ville. On va y réfléchir, mais c'est quand même assez stupéfiant d'entendre des choses pareilles.

Monsieur Chantraine dit que de nombreuses PME sont mal reçues, ne sont pas traitées, qu'on ne leur propose rien. Je n'ai jamais refusé un rendez-vous, alors quand on dit des choses comme ça, il faudrait au moins avoir le courage de dire qui se plaint et je les reçois demain si vous le souhaitez. On ne peut pas juste affirmer des choses comme ça, dire qu'on ne reçoit pas les gens, qu'on ne prend pas le temps, c'est complètement faux ! Et si c'est faux, ça se traduit par des chiffres. Vous croyez qu'on arrive à créer de nouvelles entreprises, à donner des terrains à des entreprises pour qu'elles se développent quand on est complètement fermé ? Quand on ne les écoute pas ? C'est juste impossible ! Je vous assure que ma porte est toujours ouverte, celle de mon collègue aussi, et

on ne peut pas affirmer des choses pareilles, c'est vraiment peu respectueux du travail du Conseil communal. Vous pensez bien que c'est primordial de développer l'économie du Canton, de notre Ville, et nous y travaillons. Nous y croyons.

Les chiffres évoqués de l'Office fédéral de la statistique, à mon avis, ce sont toujours surtout ceux de 2016, puisqu'on les a aussi – ils n'ont rien de plus récent – et là, il y a aussi un souci. Il faudra qu'on y travaille parce que travailler avec des chiffres de 2016, ce n'est pas suffisant. Quand on parle des chiffres de 2016 dans notre rapport qu'on vous a soumis le mois précédent, vous avez des chiffres avec des frontaliers de 4600 alors qu'aujourd'hui on en est à 5200. Donc ces chiffres évoluent très vite. Dès que la conjoncture reprend, les choses changent, et ce serait intéressant de connaître plus précisément les chiffres, mais le vrai souci aujourd'hui ce sont les résidents. On doit trouver le moyen de faire en sorte que les postes que l'on crée se traduisent par des habitants à La Chaux-de-Fonds. On doit passer de 38'000 à 40'000, voire plus, et là nos problèmes financiers commenceront à se réduire. Mais on ne peut pas ouvrir des postes sans avoir mis en place une problématique pour attirer des gens à La Chaux-de-Fonds. Ce n'est pas forcément directement la bonne solution. On doit absolument travailler – et c'est ce que nous faisons au Conseil communal – à trouver des solutions pour attirer des contribuables. Voilà, j'en ai terminé.

**M. Hughes Chantraine, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je voudrais juste répondre à Madame la Conseillère communale qui estime que le Conseil général est relativement peu respectueux du Conseil communal. J'aimerais lui rétorquer que sa formule est vraiment extrêmement peu respectueuse du travail des Conseillers généraux, qui je le rappelle, sont des miliciens. Je n'ai jamais JAMAIS dit que la porte était fermée et que vous ne receviez pas les personnes qui voulaient vous demander quelque chose ! Alors j'aimerais juste que vous écoutiez un tout petit peu quand effectivement on se donne de la peine de faire un développement et qu'on fait une intervention. Merci.

**M. Michael Othenin-Girard, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Oui, je rejoins Monsieur Chantraine. En effet, le Conseil communal, dans sa réponse, a vraiment un problème d'écoute puisqu'il n'a jamais été question de remettre en question le travail de la Promotion économique cantonale, mais bien d'évoquer le fait que nous n'avons pas de Promotion économique communale. Et oui, c'est nécessaire, pleins de communes l'ont, mais on ne va pas entamer le débat ce soir.

Je ne m'arrêterai pas sur le caractère personnel de l'attaque qui a été faite par le Conseil communal alors que cinq groupes sur six sont signataires de cette motion et, une fois n'est pas coutume, il n'y avait pas

d'humour dans mon propos. Le texte aurait pu être adapté en conséquence avant, ça m'aurait fait davantage rigoler.

Au final, le Conseil communal nous rétorque une fois de plus ce que j'ai évoqué dans mon intervention qui nous indiffère, c'est-à-dire la liste des entreprises et des projets en cours, qui plus est lacunaire car en effet on n'a pas le droit d'être dans le secret des négociations et on le comprend.

Une fois de plus, les questions sont les mêmes : quelle est la stratégie mise en place par ce Service ? Quels sont les axes définis ? Qu'est-ce qui est prévu dans les années à venir ? Comment les promouvoir ? Comment les mesurer ? Les questions sont toujours les mêmes et l'intervention ne répond à rien ! Merci.

**M. Karim Boukhris, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je suis assez surpris d'entendre que la stratégie du Conseil communal consiste aujourd'hui à privilégier la localisation des employés qui travaillent à La Chaux-de-Fonds – c'est une bonne chose et c'est quelque chose qu'il faut faire – par rapport à l'ouverture de nouvelles places de travail à La Chaux-de-Fonds. C'est un peu le sens qu'a donné la réponse de la Conseillère communale. Ça me surprend un petit peu si il faut d'abord s'occuper de domicilier des futurs employés avant de faire du développement économique et ouvrir de nouvelles places de travail à La Chaux-de-Fonds.

Le problème de domiciliation, on le sait, il va être très difficile à résoudre. J'espère qu'on ne le résoudra pas par l'ouverture de nouveaux champs de villas pour faire résilier les gens à La Chaux-de-Fonds. Il y avait une dizaine d'années, on tentait de densifier le bâti. J'espère qu'on ne sera pas obligés de passer par là pour que ceux qui travaillent à La Chaux-de-Fonds soient domiciliés ici.

Je veux juste terminer sur les chiffres de l'Office fédéral de la statistique. Au niveau des pendulaires, entre le Canton de Neuchâtel et les autres cantons suisses, il y a une balance d'environ 800 personnes de différence. Il y a 800 personnes qui viennent en plus travailler dans le Canton de Neuchâtel par rapport aux Neuchâtelois qui vont travailler dans les autres cantons suisses.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Motion d'ordre Monsieur le Président ! En principe, le deuxième tour de débat est ouvert pour les premiers intervenants avant la réponse du Conseil communal. Si on ouvre plus large, on devrait demander une ouverture de débat. Alors apparemment, on est en train de partir sur des demandes de paroles de toutes parts, donc je propose l'ouverture de débat que je soumetts au vote du Conseil général.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci de nous rappeler cela. Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'ouverture de débat ? Non. Alors je propose

d'ouvrir le débat et je vois laissez continuer Monsieur Boukhris. Excusez-moi.

### **L'ouverture du débat est acceptée tacitement.**

**M. Karim Boukhris, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je conclus rapidement.

En ce qui concerne La Chaux-de-Fonds et le reste des communes neuchâteloises, cette balance est négative pour La Chaux-de-Fonds de 2000 personnes. Donc on voit les problèmes de résidence au niveau du Canton par rapport aux problèmes du Canton et par rapport aux autres cantons suisses, et à La Chaux-de-Fonds c'est bien pire que pour le Canton dans son ensemble. Je vous remercie.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Tout d'abord, le PLR soutiendra toujours la création d'emplois et les efforts pour attirer de nouvelles entreprises et satisfaire au besoin de celles qui sont déjà présentes. Au demeurant, nous sommes convaincus du bon travail du Conseil communal en la matière. Le nombre de projets aboutis en cours d'avenir parle de lui-même. D'ailleurs, il n'y a pas qu'une PME mais plusieurs, contrairement à ce qui est écrit dans le texte de la motion qui mentionne "le" PME [*motion corrigée lors de la rédaction du procès-verbal*].

Mais là n'est pas la question. La vraie question est de savoir si cela doit, compte-tenu des conditions-cadres qui sont les nôtres, être notre priorité absolue et si l'effort doit encore être augmenté dans ce domaine, comme le prétend la motion.

Que dit la motion ? Que le Conseil communal n'a pas d'audace, que les seules idées qu'il ait c'est de faire des économies. On se répète avec force, expressions redondantes et vides. A force, en lisant, on se demande bien où on veut en venir, au-delà du besoin de dénigrement. Il faut attendre le milieu du texte pour qu'enfin les motionnaires en viennent aux faits. Il y a un risque de manque d'emplois en Ville. Notre Ville pourrait même devenir une cité-dortoir. Décidément, on n'a pas peur des mots ! Par la suite, on prétend que rien ne se fait, que le Conseil communal n'aboutit jamais à rien, qu'il ne sait pas "conclure". Il se contente de gérer les affaires courantes.

La solution proposée est d'engager un responsable de la Promotion économique, démarche d'engagement pour laquelle il faudrait mettre le Conseil communal sous la tutelle de la Commission financière ainsi que de la Commission économique. Au passage, nous faisons remarquer que cette dernière n'est qu'une commission consultative, dont pas un seul membre n'est élu par le Conseil général.

On peut d'emblée se demander sur quelle base les motionnaires se permettent d'affirmer que notre Ville se trouve à ce point en échec en termes d'accueil d'entreprises et de création d'emplois. En ce qui nous concerne, il y a bien des chiffres qui nous alarment, qui nous empêchent même de dormir, concernant la santé de notre Ville, mais pas dans ce domaine, même si nous le prenons au sérieux. C'est même dans l'ADN du PLR.

Le soir-même où la première version de cette motion a été déposée, nous traitons du budget 2019. A cette occasion, le porte-parole du PS, premier parti signataire de la motion, relevait à juste titre que le problème de notre Ville était d'avoir les coûts, au sens large, de la création des richesses, mais que l'encaissement fiscal de ces dernières se faisaient dans les communes résidentielles, rendues riches par ce phénomène et nous pauvre dans la foulée. Quelques minutes plus tard, l'intervenant du POP disait en gros la même chose, en clamant tel un mantra son emblématique : "l'argent n'aime pas le travail".

Prendre la mesure de ce constat pertinent, qui est aussi le nôtre, que le PS et le POP avaient fait à ce moment-là, c'est en conclure que ce qu'il faut à notre Ville, c'est plus d'habitants. Et s'il y a un domaine où il faut urgemment passer de la première à la cinquième vitesse et en mettant même le turbo c'est celui-là, parce que justement il se trouve que la tendance est à l'inverse : la Ville perd des habitants. Elle est menacée de devenir une vulgaire banlieue industrielle, exactement à l'opposé de la cité-dortoir, risque invoqué par les motionnaires. Et là, les chiffres existent bel et bien, brutaux, et c'est ceux-là que nous évoquions tout à l'heure et qui nous empêchent de dormir.

C'est d'ailleurs l'objet de la motion, constructive celle-là, que nous déposons aujourd'hui.

## **RIRES**

Mais si nous voulions passer à une vitesse supérieure en matière d'accueil d'entreprises et de création d'emplois, comme le demande la motion, que devrions-nous faire ? Qu'est-ce qui pourrait faire changer ses plans à une entreprise qui prévoit de construire son usine au Noirmont, à St-Imier, Avenches ou Rennaz, de réaliser son projet dans notre Ville ? Sûrement pas le sourire affable et les présentations PowerPoint d'un responsable de la Promotion économique, même pas en complet veston Armani ou tailleur Chanel ! Les critères qui sont décisifs, pour ne citer que ceux dont nous avons la maîtrise, sont la réserve de terrain à proximité pour des extensions futures, les prix du terrain, les normes et contraintes en matière d'aménagement et d'urbanisme, ainsi qu'un régime fiscal négocié, si tant est que cela soit encore possible. Ceux qui veulent créer des emplois et accueillir des entreprises doivent être prêts à faire de sérieuses

concessions dans ces domaines. Les signataires de gauche nous ont exactement habitués à l'inverse ! Qu'ils changent leurs paradigmes avant de faire la leçon au Conseil communal !

Nous sommes donc surpris, en voyant la liste des signataires de la motion, dont certains sont pour le moins prompts, à chaque vente d'immeuble à des privés, à dire que la Ville fait des cadeaux, qu'elle brade son patrimoine. Pour information, nous vendons ici le terrain à CHF 130.- le m<sup>2</sup>. Tout prêt d'ici, au Jura, c'est CHF 90.-.

Surpris aussi de voir certains, pour qui l'écologie et le respect de l'environnement est le cheval de bataille, signer cette motion, à l'heure où, dans la situation qui est la nôtre, nous ne sommes pas même sûrs qu'en créant cent emplois cela entraînerait une augmentation de seulement un citoyen pour notre Ville. Cette démarche va clairement dans le sens du renforcement de la pendularité. Cela ne suffit donc pas de faire venir des travailleurs de Gampelen ou de Valdahon ? Il faut en faire venir de Vesoul et de Bulle. Alors qu'à nombre de postes égal, si un nombre accru de travailleurs habitaient notre Ville, cela donnerait lieu à une amélioration sensible des finances de la Ville, à une diminution importante de la pollution et des nuisances, mais surtout à une meilleure qualité de vie pour les personnes concernées. Voilà un beau projet qui ferait progresser de concert la cause des finances communales avec celle de l'écologie !

La création d'emplois et l'accueil de nouvelles entreprises dans une commune, par le mécanisme fiscal cité avant, enrichi surtout le Canton et la région avant la commune en question. L'effort de promotion doit donc logiquement être fourni par celui qui en profite le plus, l'Etat, en tant que représentant de l'ensemble des communes mais aussi en tant que récipiendaire de la moitié de la masse fiscale du Canton. Donc surpris encore de voir adhérer à cette motion ceux qui à eux seuls détiennent la majorité au Conseil d'Etat – trois postes – dont celui de l'Economie. Qu'ils aillent donc donner des leçons à leurs camarades du Conseil d'Etat ! Et puisqu'il semble, qu'à leurs yeux, l'important est la dotation en personnel, ils seront rassurés : 19 personnes sont employées à la Promotion économique au Canton.

Encore une fois surpris par d'autres qui osent dire que le Conseil communal ne sait faire que des économies, alors qu'ils en ont toujours réclamées – à raison d'ailleurs – Conseil communal qui, depuis 2015, a enfin changé d'attitude alors qu'il ne savait jusque-là que faire l'addition des doléances et des besoins des services pour présenter une facture toujours plus élevée aux contribuables. CHF 45 millions d'investissements inscrits au budget 2015 ! Voilà où nous en étions arrivés ! Quand on y repense, on se demande si cela s'est réellement passé tant nous avons dû prendre la mesure de la dure réalité par la suite.

Le PLR, quant à lui, salue l'attitude du Conseil communal et son changement de vision. De surcroît, il salue la volonté mais aussi

l'accomplissement par le Conseil communal de projets certes modestes, mais significatifs et au service de notre population.

Pour conclure, Monsieur le Président, cette motion n'est qu'une diatribe grossière qui se trompe de cible et ne désigne en rien le problème le plus crucial et le plus urgent de notre Ville et, quand bien même ce serait celui-là, la solution apportée ne serait pas la bonne. C'est la raison pour laquelle, nous la refuserons.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Alain Vaucher, Président** : Est-ce qu'il y a quelque chose que je n'ai pas suivi ? Est-ce que le Conseil communal acceptait la motion ou pas ?

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal l'accepte sauf l'application du dernier paragraphe.

**M. Alain Vaucher, Président** : Vu qu'on est dans l'ouverture du débat, est-ce quelqu'un souhaite encore... Oui, Monsieur Othenin-Girard.

**M. Michael Othenin-Girard, PS** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je crois que le discours du PLR amène des raisonnements intéressants mais finalement détourne l'attention de la motion, à l'image de la réponse qu'on a eue du Conseil communal, puisque finalement on en vient toujours au même point. Et quelque part, le fait que le PLR finalement ne décrive pas, ne nous montre pas à quel point on a mal saisi la stratégie mise en place, la question est toujours la même. Et je suis prêt à arrêter de poser des questions dans ce sens si on m'indique ce soir quelle est la stratégie mise en place par le Service de l'économie dans le cadre de la recherche d'entreprises, tout simplement.

**Mme Silvia Locatelli, PS** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je m'étais fait un point d'honneur à ne pas intervenir au vu de mes différentes casquettes sur ce dossier, mais je dois quand même avouer que je peine à comprendre la tournure de ce débat et je peine à comprendre comment, à un moment si crucial pour notre Ville, où nous devons prendre des décisions pour notre attractivité sur le plan global, nous puissions à un moment donné opposer une politique contre l'autre.

En gros, ce que vient de nous expliquer le PLR, c'est que les cinq autres partis se sont trompés. Nous n'avons rien compris à rien ! Nous ne parlons pas avec les milieux économiques ! Alors pour vous dire, on a parlé avec les milieux économiques, et on parle aussi avec les citoyens, et à notre sens, il est vrai que nous devons aussi faire du marketing de domiciliation, mais ça n'empêche pas d'avoir une stratégie coordonnée et

surtout de donner les moyens à cette stratégie, de donner les moyens au dicastère de la directrice des finances de pouvoir mener cette stratégie. C'est uniquement ça que demande la motion ! Et j'ai du mal à comprendre pourquoi ce débat est devenu aussi personnel ? J'entends, ce n'est pas la directrice des finances qu'on est en train d'attaquer. On est en train de dire que nous avons besoin de moyens dans cette Ville pour pouvoir appliquer une stratégie qui va permettre de promouvoir ce que la Ville peut offrir en termes économiques, parce que c'est quand même quelque chose d'assez intéressant et qui devrait être audible de la part du PLR. Visiblement ça ne l'est pas.

J'aimerais aussi ajouter quelque chose. C'est que, pour avoir travaillé dans ce domaine, en terme de domiciliation, le premier vecteur de domiciliation c'est l'emploi et quand les gens travaillent ici et vivent ailleurs, c'est plus facile de les ancrer ici, plutôt que quand les gens habitent ailleurs et travaillent ailleurs. Je pense que ça c'est un concept assez simple, donc moi j'en appelle à un certain calme – le Conseil communal accepte la motion, visiblement avec un amendement, et je pense qu'il va falloir quand même qu'on en discute et peut-être qu'on fasse une interruption de séance – et qu'on agisse dans le bien commun de cette Ville sur deux fronts, parce que je pense qu'on en est capable. Et si on n'en est plus capable, on a un autre genre de problème.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci. Alors je ne crois pas qu'il s'agisse d'un amendement. Si j'ai bien compris, le Conseil communal accepterait la motion sans le dernier paragraphe.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal n'a pas préparé un amendement, c'est simplement que le dernier paragraphe n'est pas applicable. L'engagement de personnel et la recherche de ressources de personnel sont de la compétence du Conseil communal et non pas de la Commission financière ou de la Commission de l'économie, c'est tout, donc on ne peut juste pas faire ce que vous écrivez dans le dernier paragraphe.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. L'atmosphère de calme est décidée au départ par le texte qui est déposé, parce que c'est le texte sur lequel on se penche qui est extrêmement dénigrant, extrêmement désobligeant, alors que même si on peut trouver que ce qui est fait n'est pas suffisant, il est extrêmement dénigrant contenu du fait, je m'excuse, du nombre de chantiers qu'on voit en Ville, du nombre de projets qui se réalisent. On peut trouver qu'on peut en faire encore plus, on pourrait trouver qu'il y a des manques, mais on ne peut parler à ce point de manière négative alors qu'il y a des choses qui se

réalisent, ce n'est pas acceptable. Ça c'est la première chose. Et puis, l'intervenant du PS dit que le premier facteur de domiciliation – je ne cite pas exactement les mots qui ont été utilisés – c'est l'emploi. Mais en tout cas, dans notre Ville, ce n'est pas tellement le cas, parce qu'on a un delta positif de 10'000 emplois. Donc ça veut dire qu'on propose suffisamment d'emplois pour ce qu'ont besoin nos citoyens et encore pratiquement une fois autant pour une Ville identique à la nôtre. Mais on a quand même de la peine à avoir suffisamment de citoyens et on a quand même de la peine à maintenir le nombre de citoyens. Et on ne parle même pas de l'augmenter puisque c'est ce qu'il faudrait faire mais ça ne se passe pas, donc ce principe-là est peut-être vrai en moyenne sur les villes suisses, mais chez nous il n'est pas vrai, ça ne marche pas. Parce que, si c'était vrai, on aurait surtout pas de problèmes de domiciliation – on serait à 42-43'000 habitants – parce qu'avec un delta positif de 10'000 emplois, on n'aurait en tout cas pas de souci à se faire si ce principe fonctionnait pour nos résidents. Donc ça ne fonctionne pas et c'est ça qui ne va pas et la priorité elle est là, maintenant, il faut inverser cette tendance. Ce n'est pas une opposition entre deux politiques mais enfin si on dit qu'on veut tout mettre notre énergie à une place, on ne la met peut-être pas non plus à une autre. Et puis à notre sens maintenant l'urgence elle est là. C'est la quantité de personnes qui travaillent dans notre Commune qui est importante et qu'une certaine partie de ces gens s'établissent dans notre Ville, ça c'est important !

**M. Alain Vaucher, Président :** Je crois que tout le monde a à peu près pu s'exprimer. Vu que le Conseil communal accepte cette motion, je vous propose qu'on attende le rapport...

**M. Marc Schafroth, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vous remercie de me donner la parole mais on a entendu que le Conseil communal a accepté la motion à l'exception du dernier paragraphe. Un amendement doit être formellement déposé. C'est réglementaire. Donc il doit être formellement déposé par le Conseil communal pour modifier la motion dans le sens qu'il le fait et on se prononcera sur l'amendement puis sur la motion.

**M. Alain Vaucher, Président :** Oui, merci beaucoup. Alors je vous propose un quart d'heure de pause.

**BROUHAHA**

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Écoutez, moi je ne crois pas que...

**M. Christophe Ummel, PLR :** Motion d'ordre ! Je regrette mais il y a une partie de la motion qui ne rentre pas dans les critères d'une motion. Une motion c'est une demande d'étude, ce n'est pas de dire au Conseil communal maintenant vous allez engager quelqu'un et puis vous allez confier l'établissement de son cahier des charges à telle commission. Donc il y a une erreur dans cette motion. Il y a une partie de cette motion qui n'est pas recevable, qui ne correspond pas aux critères et ça n'est pas au Conseil communal de prendre son crayon rouge et de contrôler. Elle n'est simplement pas applicable, voilà.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Motion d'ordre Monsieur le Président ! Alors le PLR aurait dû la déclarer irrecevable dès le début, avant le début des débats, et puis on votait sur la recevabilité. Ça n'a pas été fait, donc maintenant le Conseil communal doit poser un amendement formel !

**M. Alain Vaucher, Président :** Nous allons faire une pause de...  
Oui ?

**M. Patrick Jobin, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le document est une motion, sauf erreur une motion est une demande d'étude. Les signataires demandent ce qu'ils estiment pouvoir voir figurer comme conclusion dans l'étude. Moi j'interpréterais le dernier chapitre comme ça.

Un amendement du Conseil communal à ce stade voudrait dire que l'analyse est déjà faite et que ce n'est pas la conclusion à laquelle ils veulent aboutir – ce qui me paraît aller un peu vite en besogne – et déclarer la motion irrecevable me paraîtrait quand même une vision un peu étroite.

**M. Alain Vaucher, Président :** Ce que je vous propose c'est qu'on fasse une pose de 10 minutes. Moi j'ai besoin de me réunir avec le bureau et de regarder ce qu'il en est et on reviendra d'ici 10 minutes. Je propose au bureau d'aller dans la salle à côté. Merci.

### **SUSPENSION DE SEANCE (10 minutes)**

**M. Alain Vaucher, Président :** Je crois que tout le monde est là ? Oui, tout le monde est là. Donc avant de passer au vote de la motion, le Conseil communal a souhaité reprendre la parole.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le Conseil communal ne déposera pas d'amendement. Il acceptera cette motion, simplement dans le rapport que vous recevrez à la réponse de

votre motion, il s'exprimera sur les points avec lesquels il peut être d'accord et sur les points pour lesquels il ne peut pas être d'accord.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Merci de cette précision mais c'est bien le but d'un rapport.

## **RIRES**

**M. Alain Vaucher, Président :** Je vous propose de passer au vote de cette motion.

**La motion est acceptée par 21 voix pour, 7 voix contre et 4 abstentions.**

**M. Alain Vaucher, Président :** Très bien. Donc avant de passer au point 5, nous avons une résolution urgente et une interpellation urgente. Donc je vous propose de traiter en tout cas déjà l'urgence.

Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'urgence de la résolution ? Non. L'urgence est donc acceptée.

**Le projet de résolution est accepté tacitement.**

---

### **Projet de résolution urgente du POP "pour que les heures des grévistes féministes du 14 juin soient offertes"**

*Le 14 juin 2019, une grève féministe aura lieu dans toute la Suisse pour exiger que l'égalité entre les genres soit enfin une réalité et non pas une illusion.*

*Le principe de l'égalité hommes-femmes est entré dans la Constitution fédérale en 1981 mais n'est toujours pas appliqué dans de nombreux domaines. Les femmes gagnent encore un salaire moins élevé que les hommes pour un même poste à compétences égales, ceci avec de très fortes différences selon les secteurs d'activité, démontrant la nécessité de mettre en place des mécanismes contraignants pour résoudre ce problème. La répartition du travail domestique n'évolue que très lentement. Le harcèlement de rue ou sur son lieu de travail est une réalité quotidienne. L'accès aux plus hautes fonctions – sociales, économiques ou politiques – est toujours rendu bien plus compliqué pour une femme que pour un homme. D'autres facteurs de discrimination existent encore et témoignent des limites de notre système censé être équitable pour toutes et pour tous. Tous ces points, et bien d'autres encore, doivent sans cesse être rappelés*

*pour aller vers une société plus égalitaire. Des solutions concrètes doivent être mises en place. C'est le but de la grande grève nationale féministe du 14 juin 2019, en souvenir de celle du 14 juin 1991, qui avait vu près de 500'000 personnes clamer leur colère.*

*Pour appuyer ces revendications, il apparaît que les personnes, vraisemblablement en majorité des femmes, qui feraient la grève ce jour-là devraient le faire en perdant une partie de leur salaire, ce qui, de manière paradoxale, conduirait à une aggravation de ces inégalités et risque de diminuer le nombre de participant-e-s à cette journée.*

*Pour éviter cela et marquer le soutien de la Ville à ce mouvement national qui va dans le sens d'une société plus juste, profitable à toutes et à tous, nous demandons que la Ville de La Chaux-de-Fonds offre les heures de travail perdues par les personnes qui feront grève le 14 juin 2019.*

*Pour le POP*

*Julien Gressot, Paola Roulet, Marina Schneeberger, Maria Belo, Nathan Erard*

---

**M. Julien Gressot, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Merci. L'année 2019 est, notamment, une année de lutte pour l'égalité des droits entre les femmes et les hommes. De nombreuses activités sont prévues pour revendiquer que les choses changent réellement. Le principe de l'égalité hommes-femmes est entré dans la Constitution helvétique en 1981. Dix ans après, le 14 juin 1991, une grève rappelait avec force que le principe de l'égalité n'était toujours pas appliqué et qu'il fallait prendre des mesures.

Aujourd'hui, force est de constater qu'il reste bien du travail dans ce dossier. L'égalité salariale n'est toujours pas une réalité. Pour le même travail et avec les mêmes compétences, une femme demeure moins payée qu'un homme. Les écarts entre les branches économiques sont très importants. En moyenne, il est question d'une différence de près de 20% dont pas loin de la moitié de nature inexplicée. Ces inégalités salariales ont des répercussions sur l'ensemble de la vie des femmes touchées par la problématique, mais aussi sur l'ensemble de la société. En effet, cela signifie moins de cotisations pour la retraite de la personne, mais aussi pour l'AVS en général, ce qui contribue à affaiblir cette assurance. Cela signifie aussi qu'il est plus difficile pour les hommes de réduire leur temps de travail.

Au niveau du harcèlement et des agressions à caractère sexuel, la situation ne s'améliore pas. Les cas d'harcèlement sur le lieu de travail

sont toujours très nombreux et l'insécurité pour les femmes est manifestement plus grande que pour les hommes dans l'ensemble des sphères de la société. Ce n'est pas tolérable dans un pays qui se veut démocratique et équitable pour toutes et tous ses membres. Les mentalités évoluent très lentement.

La part du travail domestique entre les genres penche toujours très majoritairement du côté des femmes. Faire changer les structures mentales prend du temps, mais cela doit évoluer. L'accès des femmes aux plus hautes fonctions est également plus difficile que pour les hommes. Bien d'autres aspects sont également concernés par la question du genre. Il n'est pas ici question de tous les développer. Ces quelques exemples démontrent cependant de l'importance des inégalités et de la nécessité de soutenir le mouvement de lutte pour l'égalité de cette année.

C'est avec cet objectif que le 14 juin 2019 aura lieu une grande grève nationale féministe. Les personnes, certainement davantage des femmes que des hommes, qui participeront aux grèves verront leur salaire péjoré et donc, paradoxalement, les inégalités économiques s'en trouveront renforcées ou alors elles devront prendre sur leurs jours de congé. Cet état de fait risque de diminuer la participation à ce mouvement qui souhaite œuvrer pour une société plus juste.

Pour éviter cela, il nous apparaît important que la Ville montre l'exemple et offre les heures de grève à toutes et à tous les grévistes inscrits, femmes ou hommes. Ces heures de travail ne coûteront rien ou pas grand-chose à la Ville et contribueront à une amélioration globale de notre société. Il y a en effet plusieurs manières de se mettre en grève selon les organisatrices du mouvement : sur son lieu de travail, chez soi ou dans la rue et à des heures différentes. Il y a donc la possibilité de discuter et d'agencer cela de manière à concilier les différents besoins. Il est évident que cela ne doit pas exonérer les grévistes de s'annoncer à l'avance pour que la Ville puisse prendre ses dispositions pour assurer les services qui doivent l'être.

C'est un geste qui doit être vu comme un soutien à ce mouvement et un encouragement aux entreprises et aux autres collectivités publiques d'agir de la même manière dans une période où certaines et certains souhaiteraient rendre cette grève illégale. Cela fait 38 ans que la Constitution impose que les femmes aient un salaire équivalent pour un même travail que les hommes. C'est agir contrairement est illégal. Nous nous devons, dans une Ville qui a toujours été à la pointe des avancées sociétales, de faciliter quelque peu cette lutte et nous y associer.

Je vous remercie.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors, tout d'abord, j'aimerais vous informer que le Conseil communal a

décidé, en date du 4 mars, d'informer son personnel sur la façon dont il entendait traiter ces grèves. Il peut adhérer à tout cela et je vais juste vous lire le paragraphe qui a été décrit au niveau du personnel: *"Le Conseil communal, étant sensible aux raisons qui motivent cette action, a décidé de laisser la liberté aux collaboratrices et collaborateurs qui le souhaitent de pouvoir participer à cette grève. Cela pour autant que le fonctionnement de chaque service public communal soit assuré et que l'éventuelle tenue vestimentaire inhérente à la fonction ne soit pas portée à cette occasion. Nous tenons à préciser que les heures non travaillées ne seront pas rémunérées et que toute absence doit être annoncée au préalable au Service des ressources humaines"*.

Donc le Conseil communal autorise son personnel à suivre cette grève, simplement il a estimé que, pour des questions d'égalité, pour que toutes les personnes soient traitées de la même manière, celles qui décidaient de ne pas travailler pendant cette période-là puissent le faire mais qu'elles reprennent leurs heures.

Dans votre intervention, vous indiquez qu'elles seront péjorées au niveau de leur salaire. Ce n'est pas du tout le cas, ce sera simplement des heures qui seront prises sur leurs heures. Le personnel timbre et il y aura simplement 2 ou 3 heures – cela dépendra de leurs absences – qui seront diminuées, mais en aucun cas il y aura diminution de salaire.

En même temps, j'aimerais quand même vous assurer qu'au niveau de la Ville, il n'y a aucune différence entre les hommes et les femmes. Nous avons une grille salariale. Elle s'applique autant aux hommes qu'aux femmes, donc il n'y a vraiment pas différence salariale entre les hommes et les femmes. Donc nous avons pris cette décision le 4 mars et le 14 mars nous avons également reçu le courrier du Conseil d'Etat qui indiquait à son personnel de quelle manière il pouvait participer à cette grève et, là aussi, le Conseil d'Etat a décidé que les heures devaient être prises par les collaborateurs. Et pour les enseignants c'est même plus restrictif, puisque ce sera des congés non payés. Donc on est absolument en ligne avec ce que fait le Conseil d'Etat et nous pensons que cela est quand même juste d'autoriser mais de devoir supporter sur ses heures l'absence qui a été faite pour que ceux qui restent au travail ne se disent pas que la situation est injuste.

Voilà, la position du Conseil communal c'est d'autoriser – nous ne voyons aucun inconvénient – les gens doivent simplement annoncer cela à leur supérieur, s'assurer que le service fonctionne bien et prendre ces quelques heures sur leurs heures qu'ils ont en compte régulièrement.

**M. Alain Vaucher, Président :** Je remercie le Conseil communal pour ses précisions.

**Mme Silvia Locatelli, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. On va quand même voter sur la résolution. Parce que vous vouliez passer sur quelque chose d'autre. Visiblement une résolution ça se vote en principe. Voilà, donc je voulais donner la position du groupe socialiste, si c'est possible.

Le groupe socialiste soutiendra cette résolution pour la bonne et simple raison que, de fait, inégalité il y a entre les personnes qui pourraient prendre sur leurs heures et celles qui ne le pourraient pas. Puisque des personnes, pour des circonstances diverses, peuvent ne pas avoir la possibilité de prendre sur leurs heures ou bien de prendre congé parce qu'elles n'ont plus de congé et ça c'est quelque chose dont il faut qu'on tienne compte.

Je ne vais pas revenir sur tous les arguments qui ont été donnés par Julien Gressot, mais c'est un événement particulièrement important et c'est bien que la Ville se soit déterminée en donnant la possibilité mais il faut aller jusqu'au bout et offrir ces heures aux personnes qui souhaitent pouvoir participer à ce mouvement important.

Je tiens également à dire autre chose. C'est que quand on parle de différence salariale, on parle de différence salariale dans le domaine privé mais également dans le domaine public. Dans le domaine public, on est à environ 16% d'écart salariaux. Moi je veux bien entendre que, dans la Ville de La Chaux-de-Fonds, ce n'est pas le cas, cependant quand j'ai vu le texte de la résolution, je suis allée par acquis de conscience – parce que j'étais sûre que c'était fait – sur la liste des communes et des cantons signataires de la charte de l'égalité. Vous vous souvenez peut-être que l'année dernière, le 8 mars 2018, ce Conseil avait accepté une résolution qui demandait au Conseil communal de signer la charte pour l'égalité dans le domaine public ? Sur la liste mise à jour le 28 mars de cette année, la Ville de La Chaux-de-Fonds n'y est pas, contrairement à la Ville de Neuchâtel, la Ville du Locle et le Canton de Neuchâtel, ce qui nous surprend. Donc si cette résolution venait à être adoptée ce soir, on espère bien évidemment que son sort serait autre que celui de la résolution sur la charte sur l'égalité.

Je vous remercie.

**M. Marc Schafroth, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Si le groupe UDC comprend la volonté du POP, si le groupe UDC soutient la lutte des femmes pour défendre leurs droits, le groupe UDC ne peut accepter d'offrir les heures des grévistes. Ceci est l'ouverture d'une brèche qui sera difficilement colmatable pour l'avenir. Donc nous refuserons le projet de résolution.

**M. Hughes Chantraine, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste peut-être ajouter un mot. C'est vrai en

l'occurrence, moi je partage totalement cette problématique du fait qu'il y ait une différence de salaire. C'est véritablement discriminatoire et ça je ne peux pas l'entendre et je ne peux pas l'accepter.

Néanmoins, je vois que le Conseil communal offre déjà de ne pas prendre de sanction et je pense que ça c'est déjà un beau geste de pouvoir laisser la liberté. Maintenant, de dire : "écoutez voilà, on accepte cette résolution et on va faire en sorte que ces heures soient payées", pour moi, j'ai juste un souci, c'est-à-dire qu'une personne qui a envie de se prendre quelques heures de congé aux frais du contribuable, aux frais de la Ville, pourra le faire aussi, même s'il s'occupe pas du tout de la grève et que, le cas échéant, ce problème passe largement au-dessus de ses préoccupations personnelles. Et là je trouverais quelque chose qui est dommage, parce que ça serait prendre cette grève en otage, prendre cette problématique de manière, je dirais, à pouvoir s'octroyer un petit plaisir personnel, un avantage privé. Je serais assez déçu que ça puisse tourner comme ça.

Je vous remercie.

**M. Julien Gressot, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Il ne s'agit pas de prendre un petit plaisir personnel, il faut s'inscrire à cette grève. Ce n'est pas possible de le faire comme ça sans avoir décidé de faire la démarche de s'inscrire, donc à ce niveau-là je ne pense pas qu'il y ait un risque,

Ensuite, il faut voir que c'est un mouvement d'ampleur historique, qui défend une cause vraiment importante. Ça fait plus de 38 ans que les femmes travaillent pour un salaire moindre que les hommes, que l'égalité n'est pas respectée. Il s'agit aux collectivités publiques de montrer l'exemple et de montrer qu'il faut s'engager et fermement dans cette direction, c'est pour ça que je vous enjoins à signer cette résolution.

Je vous remercie.

**Mme Sylvia Morel, Conseillère communale, Finances, économie et ressources humaines :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. J'aimerais juste vous dire que les collaborateurs osent avoir 100 heures négatives ou 100 heures supplémentaires. Donc personne ne sera empêché en fonction de son nombre d'heures d'aller à cette manifestation. Là, n'est pas le problème. Et puis, en fait, concernant la charte, on va contrôler parce que je suis surprise comme vous, ça devrait être en ordre et nous allons voir ce qu'il s'est passé.

**M. Christophe Ummel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Nous demandons une courte interruption de séance pour en discuter s'il vous plaît. Deux minutes suffisent.

**M. Alain Vaucher, Président :** Alors je laisse deux minutes.

## **SUSPENSION DE SÉANCE**

**M. Christophe Ummel, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le PLR était partagé – et d'ailleurs il l'est toujours – parce que c'est une évidence que les discriminations ne doivent pas avoir lieu. Les inégalités salariales et tout ça sont inacceptables et, dans ce sens, la grève des femmes est à soutenir. En même temps, le PLR aurait tendance à accepter la résolution, mais l'intervention du Conseil communal montre qu'il y a eu de la souplesse de son côté. Une solution nous semblant pragmatique a été trouvée et, dans les faits, dans la pratique, toute personne qui voudra manifester pourra le faire, sans que ça ne lui coûte beaucoup, en ayant finalement des heures à redonner de manière très souple, ce qui nous paraît une solution tout à fait acceptable et qui rend la grève finalement accessible à tous. Ce qui fait qu'une partie d'entre nous va refuser, parce que nous supposons que ce que le Conseil communal voulait nous dire c'est qu'il refusait la résolution compte tenu de la proposition qu'il fait.

Il y a liberté de vote mais une partie acceptera, une partie refusera, une partie s'abstiendra. Voilà, merci.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci. Si la parole n'est plus demandée, je vous propose de passer au vote du projet de résolution du groupe POP.

**Le projet de résolution est accepté par 18 voix pour, 11 contre et 1 abstention.**

**M. Alain Vaucher, Président :** Nous allons passer à l'interpellation urgente ou plutôt directement à l'urgence demandée à propos de la mise en route de la LRHNe.

---

### **Interpellation urgente à propos de la mise en route de la LRHNe**

*Voilà sept semaines que le Grand Conseil a voté une nouvelle loi concernant le système hospitalier cantonal, la LRHNe. Cette loi stipule que le nouveau Conseil d'Administration du Réseau hospitalier intègre des représentants des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ainsi que du GTIH, à raison de 2, 2 et 1.*

*Consulté par la Commission Santé, le Comité d'initiative avait accepté le principe d'un Conseil d'Administration unique pour la nouvelle organisation, bien que le texte de l'initiative précise bien deux Conseils d'administration distincts. Cette concession a été faite en échange de la garantie que les deux sites soient représentés de façon paritaire dans ce Conseil unique et que le principe de deux directions autonomes soit respecté.*

*Alors que le délai référendaire est dépassé, le GTIH n'a toujours pas été officiellement contacté, pas même pour proposer l'un des siens à rejoindre le Conseil d'Administration ; le Conseil d'Etat n'a pas non plus pris la peine de répondre aux sollicitations des initiants.*

*Nous aimerions savoir si, de son côté, le Conseil communal a des informations.*

- *A-t-il été sollicité par le Conseil d'Etat, dans l'esprit de la loi, pour participer à la constitution du Conseil d'Administration de RHNe ?*
- *La Ville a-t-elle, comme le GTIH/Comité d'initiative, demandé à pouvoir participer à la mise sur pied du Conseil d'administration ?*
- *Avez-vous eu des contacts avec vos collègues du Conseil communal de Neuchâtel ? Le cas échéant savez-vous si, au moins, ils partagent nos préoccupations et notre souci d'aller de l'avant ?*
- *La Ville a-t-elle eu connaissance d'un calendrier du Conseil d'Etat quant à la mise en place du nouveau Conseil d'Administration ?*

*En cas de réponses négatives à certaines de ces questions, le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il entend entreprendre ? Serait-il par exemple disposé, en tant qu'Autorité juridiquement et constitutionnellement liée à l'Autorité cantonale, à soutenir le GTIH/Comité d'initiative dans ses tentatives de sollicitation du gouvernement ?*

*Au nom des Conseillers généraux, membres du bureau du GTIH :*

*Claude-André Moser, Nathan Erard, Jean-Emmanuel Lalive, Hughes Chantraine*

*Et pour les groupes :*

*Les verts  
Sven Erard*

*PDC  
Blais Fivaz (approuvé en absence)*

PS

Patrick Jobin

UDC

Marc Schafroth

POP

Julien Gressot

PLR

Christophe Ummel

---

**M. Alain Vaucher, Président :** Est-ce que quelqu'un s'oppose à l'urgence de cette interpellation ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons passer tout de suite au développement.

**M. Claude-André Moser, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Voilà sept semaines que le Grand Conseil a voté une nouvelle loi concernant le système hospitalier cantonal, la LRHNe. Cette loi stipule que le nouveau Conseil d'Administration du Réseau hospitalier intègre des représentants des Villes de La Chaux-de-Fonds et de Neuchâtel ainsi que du GTIH, à raison de deux, deux et un, parmi les futurs membres, plus le Président en principe.

Consulté par la Commission de santé, le Comité d'initiative avait accepté le principe d'un Conseil d'Administration unique pour la nouvelle organisation – alors que l'initiative en prévoyait un pour chaque site – avec la concession qui a été faite qu'en échange on aurait la garantie que les deux sites soient représentés de façon paritaire dans ce Conseil unique et que le principe de deux directions autonomes soit absolument respecté.

Jusqu'ici, le GTIH n'a toujours pas été officiellement contacté, ni pour proposer l'un des siens à intégrer le Conseil d'Administration, encore moins pour avoir un échange de vue avec le Conseil d'Etat, de façon à constituer l'équipe qui composera le Conseil d'Administration.

Plus inquiétant, malgré les tentatives de contact, soit une première lettre écrite au début du mois de mars au Conseil d'Etat, puis un bref entretien avec Monsieur le Conseiller d'Etat dans ses lieux, puis un courriel direct et personnel au Conseiller d'Etat le pressant de nous répondre, parce que nous avons une certaine pression autour de nous, nous n'avons aucune nouvelle de la part du gouvernement.

Nous sommes inquiets car il apparaît que la nouvelle structure dirigeante de l'Hôpital devrait être mise sur pied maintenant pour que le dossier avance et réponde aux interrogations du personnel notamment,

mais aussi de la population. Nous souhaitons aussi le calendrier de mise en route des nouvelles structures.

Notre inquiétude est d'autant plus forte que nous avons vécu, avec le Conseil d'administration actuel toujours en place malgré deux gros échecs politiques et nos demandes réitérées de changement, une première expérience de déni de la volonté populaire – le vote de 2013 qui exigeait à une large majorité le maintien de deux hôpitaux principaux de soins aigus dans le Canton – a conduit à un projet de centralisation clairement dirigé contre cette décision de la part d'HNE et du Conseil d'Etat. Nous avons dû lui opposer notre initiative qui a encore une fois confirmé la volonté populaire et qui maintenant doit être respectée.

Nous attendons donc un calendrier permettant la mise en place du Conseil d'administration du RHNE avant l'été pour organiser la nomination des directions à l'automne 2019 afin que l'ensemble du personnel puisse être orienté sur son avenir. Pour aussi incroyable que cela puisse paraître, voilà déjà deux ans – j'ai dû aller contrôler dans la presse pour voir si c'était bien le cas – et quasi deux mois que la votation a eu lieu et le Conseil d'Etat continue de montrer quasiment aucun signe tangible d'une volonté d'aller de l'avant.

Pendant ce temps, comme durant toute cette période transitoire de bientôt six ans, qui aurait dû être celle du rééquilibrage, l'affaiblissement bien perceptible du site des Montagnes et le développement du site du Littoral se poursuivent. Cette situation a quelque chose de désespérant et nous laisse quelque peu désemparés. Ceux qui nous ont soutenus, le personnel notamment, à qui la direction n'a cessé de répéter que le plan proposé de l'initiative les conduirait droit dans le mur, s'impatiente légitimement. Ils nous accusent de passivité, d'immobilisme, et le Conseil communal est mis dans le même bateau.

Alors que faire ? S'adresser au Président du Conseil d'Etat pour qu'il intervienne dans le dossier ? Peine perdue, c'est le même personnage. S'adresser au vice-président pour qu'il intervienne auprès de son collègue ? Ce n'est pas le plus élégant... S'adresser au grand Conseil ? Ça va encore faire perdre du temps. S'adresser au Tribunal administratif ? C'est aller tout de même un peu loin. Finalement, nous avons opté pour la solution de réécrire un nouveau courrier aujourd'hui pour le Conseil d'Etat – il est parti cet après-midi et il arrivera par email encore aujourd'hui – et avertir la presse, rendre cette lettre publique.

Des questions pour le Conseil communal parce que nous aimerions savoir comment lui-même vit la situation ? S'il est dans la même situation que nous ? Puisqu'il est concerné aussi, devant désigner deux personnes pour ce Conseil d'administration. Nous aimerions savoir s'il a été sollicité lui par le Conseil d'Etat, dans l'esprit de la loi, pour participer à la constitution du Conseil d'administration. La Ville, comme le comité d'initiative GTIH, demande à pouvoir participer à la mise sur place du Conseil

d'administration. Avez-vous eu des contacts avec vos collègues de Neuchâtel ? Le cas échéant, savez-vous si au moins il partagent nos préoccupations et notre souci d'aller de l'avant ? De notre côté, nous n'avons pas eu de contacts avec les autorités du chef-lieu.

En cas de réponses négatives à ces questions, le Conseil communal peut-il nous dire ce qu'il entend entreprendre ? Serait-il par exemple disposé, en tant qu'Autorité juridiquement et constitutionnellement liée à l'Autorité cantonale, à soutenir le GTIH comité d'initiative dans ses tentatives de sollicitation du gouvernement ?

Je vous remercie de votre attention.

**Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Je vais répondre aux questions qui ont été posées par l'interpellateur de cette interpellation interpartis. Les réponses seront brèves puisque les questions sont très explicites.

Alors le Conseil communal peut vous répondre à la question 1, oui. Le Conseil communal a été sollicité par le Conseil d'Etat afin de proposer deux noms pour faire partie du futur Conseil d'administration et cela fait déjà quelques semaines. Nous avons répondu très rapidement puisque justement, comme l'a très bien dit l'interpellateur, le Conseil communal a à cœur que cette initiative soit enfin mise sur pied, et comme il a aussi été dit, cela fait deux ans et deux mois que la population et le personnel médical l'attendent.

Pour la question 2, alors oui, nous avons soumis ces deux noms au Conseil d'Etat. Nous voulons vraiment faire partie de ce Conseil d'administration avec les représentants de la Ville de Neuchâtel et évidemment le représentant du comité d'initiative qui est prévu dans la loi. Nous n'avons pas eu d'échange formel avec la Ville de Neuchâtel mais je crois que nous sommes convaincus, et nous le réitérons ce soir, qu'au vu du vote du Grand Conseil qui a été quasi unanime, le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a comme nous et vous la volonté d'aller de l'avant et ce rapidement.

Pour répondre aux deux questions quant à la mise en place du Conseil d'administration, cette réponse permet de répondre aux deux en même temps. Non, nous n'avons pas été informés du calendrier. Et si nous souhaitons faire quelque chose pour aller dans le sens des réponses à ces questions formulées ? Oui, nous avons écrit au Conseil d'Etat pour dire que nous attendions une réponse rapide, un calendrier rapide et nous lui faisons aussi part, comme dans votre cas, de nos inquiétudes sur une communication qui serait tardive, une mise en place de l'initiative qui serait tardive, puisqu'évidemment elle est attendue et, à juste titre, elle est attendue de manière impérative. Ce nouveau Conseil d'administration doit être mis sur pied le plus rapidement possible pour que ce dossier, qui a

quand même été un écueil, un élément très perturbateur dans les relations dans ce Canton, puisse enfin trouver un dénouement acceptable et que la population puisse être cette fois-ci entendue.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci, Madame Babey. Est-ce que l'interpellateur est satisfait par les réponses du Conseil communal ?

**M. Claude-André Moser, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. La réponse du Conseil communal me satisfait mais ne me rassure pas. On ne comprend pas pourquoi nous ne sommes pas consultés. Il y a visiblement une volonté de ne pas participer avec nous et je vois que le Conseil communal travaille dans le même état d'esprit que le groupe de travail interpartis – tout de même issu de ses rangs, donc c'est assez logique qu'il y ait une certaine cohésion entre notre travail – mais nous ne sommes vraiment pas satisfaits de l'attitude du Conseil d'Etat.

**M. Alain Vaucher, Président :** Nous allons continuer notre ordre du jour. Donc le point 5 qui est une motion du groupe PLR.

---

## **Motion**

### **Utilisons le bois de nos forêts**

*Le marché du bois est au plus bas et seules les grumes de très bonne qualité trouvent encore preneur comme bois d'industrie. Ceci n'est pas uniquement dû à la conjoncture mais également à l'absence de capacité de sciage dans la région. Par conséquent, nos forêts produisent une grande quantité de bois valorisable uniquement sous forme de "bois énergie".*

*Actuellement les possibilités de production de "bois énergie" excèdent largement la demande locale. Le chauffage du Locle est au maximum de sa capacité et la chaudière de TransN a été remplacée par une chaudière à pellets. En ce qui concerne les chauffages individuels, il y a peu de chance que le bois se développe de manière significative. Qu'elles soient à bûches ou à copeaux, les chaudières à bois sont chères et demandent beaucoup de place. De plus, l'absence de filtre à particules les rend problématiques pour la qualité de l'air. Pour une maison individuelle ou un petit immeuble, le chauffage à pellets ou à pompe à chaleur sont nettement plus intéressants.*

*La meilleure mise en valeur de l'énergie du bois se fait au travers de chauffage à distance de moyenne importance. L'investissement de départ étant très important, on augmente la rentabilité en augmentant la taille de l'installation. La limite supérieure est de s'en tenir au potentiel des forêts de la région afin de limiter les transports de bois.*

*Par région, on peut comprendre les forêts publiques et privées entourant La Chaux-de-Fonds et Le Locle, ainsi que les forêts des Côtes du Doubs sur les communes des Brenets, des Planchettes et de La Chaux-de-Fonds. L'entretien des haies et des pâturages boisés est également une source importante de "bois énergie".*

*Le plus difficile est de trouver un emplacement. Il faut un terrain en zone à bâtir, accessible par des véhicules lourds. Bien que l'installation soit équipée d'un filtre à particules, il faut s'assurer que personne ne soit incommodé par la fumée. Ensuite, il faut être à proximité de consommateurs de chaleur importants afin de limiter la longueur des conduites de chauffage à distance. Il peut s'agir de grands immeubles, d'usines, de commerces ou de bâtiments publics.*

*Il y a aussi la possibilité de se brancher directement sur un réseau de chauffage existant. Selon les possibilités, une centrale à bois peut produire uniquement du chauffage à distance ou être équipée d'un couplage chaleur-force qui produit un tiers d'électricité et deux tiers de chaleur.*

*Nous demandons au Conseil communal de définir la meilleure solution pour mettre en valeur le potentiel de bois énergie de la région. Le Conseil communal s'assurera de la bonne collaboration entre le Service Forestier, le Service de l'Urbanisme et Viteos pour mener à bien cette réflexion.*

*La Chaux-de-Fonds, le 4 mars 2019*

*Pour le groupe PLR  
Marc Frutschi*

---

**M. Marc Frutschi, PLR :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Quelques précisions sur cette motion.

Premièrement, il est à signaler que la même motion a été déposée devant le Conseil général du Locle. Pourquoi ? Parce qu'il s'agit du même massif forestier. Dans les deux cas, on a, dans cette région, une offre excédentaire en bois. Il s'agit du même Service forestier. Sur les deux communes, on a de grandes forêts, propriétés de l'Etat de Neuchâtel qui pourrait être un partenaire dans le traitement de cette motion. Puis, en

matière énergétique, dans le traitement de cette motion, on peut imaginer que la partie énergétique serait sous-traitée chez notre partenaire énergétique qui est dans les deux cas Viteos.

Je n'ai pas mis de chiffres dans cette motion. Je demande au Conseil communal en fait de chiffrer. Il faut dire en préambule que quand je parle de chiffres, j'entends le potentiel de bois de nos forêts, je ne vous demande pas d'aller compter les arbres dans nos forêts. Ces chiffres existent au niveau cantonal. L'inventaire du potentiel de nos forêts a été fait. Il s'agit uniquement de rassembler les chiffres existants. Oralement, j'ose vous donner un ordre de grandeur – bien sûr ce n'est pas précis – mais il ne serait pas problématique dans notre région de trouver 25'000 m<sup>3</sup> de plaquette forestière par an pour alimenter une installation de chauffage, ce qui correspond, toujours en matière d'ordre de grandeur, à chauffer un bon millier d'appartements.

Je dis que le marché du bois est au plus bas. Pour vous donner un aperçu, on va à la fin de cette année fêter les 20 ans de l'ouragan Lothar. Après cet ouragan, on a beaucoup parlé, on disait qu'on était dans une catastrophe au niveau du marché du bois, mais il faut savoir qu'aujourd'hui le bois, toutes catégories confondues, se négocie au-dessous des prix de l'an 2000 et que la plupart des subventions, notamment toutes les subventions cantonales d'aide à l'exploitation de la forêt, ont disparu depuis.

Alors l'exploitation en bois-énergie ce n'est pas rentable au niveau du propriétaire forestier – il n'y a pas de bénéfice, on paie simplement les frais d'exploitation – ce qui veut dire qu'au final, le produit fini qui est des kw/h d'énergie vendue, c'est de l'argent qui reste essentiellement dans la région.

Pour donner des idées d'autres projets qui seraient comparables, disons qu'il y a pas mal de petites communes autour de nous qui ont fait ça. Il y a des chauffages à Cernier, à La Sagne, aux Ponts-de-Martel et à La Brévine. Alors c'est plus facile dans un village que dans une ville, parce qu'en général, dans un village, on a le centre urbanisé où il y a un potentiel d'appartements concentré et à quelques centaines de mètres du centre du village, on est déjà dans la zone industrielle où on peut installer un chauffage. C'est plus difficile dans une ville comme La Chaux-de-Fonds où, comme j'explique dans ma motion, il faut trouver la situation idéale. C'est pour ça que je demande à ce que la réflexion soit faite.

Je sais qu'il se fait des choses. Je ne prétends pas de faire une motion avec une nouveauté absolue. Je sais que les services travaillent dans ce sens, mais je constate simplement que la réflexion n'a en tout cas pas été faite il y a 10 ans en arrière, parce qu'on aurait pu, dans le développement de certains quartiers, dans le développement de gros chantiers de canalisations, intégrer un réseau de chauffage. Ça n'a pas été fait alors je souhaite que la réflexion soit faite de manière permanente pour qu'à l'avenir, quand l'occasion se présente, quand on a une possibilité à

coût acceptable d'installer un chauffage au bois, et bien il faut que ce soit fait.

Merci de votre attention.

**M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies** : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Rassurer tout d'abord Monsieur Frutschi qui disait qu'il n'était pas forcément question, pour répondre à la motion, de compter les arbres, je vous rassure ça a déjà été fait, puisque selon ce qui m'a été communiqué, le Canton de Neuchâtel et la Slovénie sont les deux seuls endroits au monde où on recense de manière exhaustive les arbres. Donc j'ai tout ça dans mon bureau si l'un d'entre vous a des insomnies, je peux lui transmettre à l'occasion le dossier.

## **RIRES**

Vous l'avez dit, la motion a également été déposée en Ville du Locle, ce qui fait totalement sens puisque notre Service forestier, depuis 2005, est géré par la Ville du Locle. D'ailleurs, ce n'est pas notre collègue Dubois qui s'occupe des forêts mais notre collègue de la Reussille...

## **RIRES**

Mais toujours est-il que la motion a été acceptée, sauf erreur à l'unanimité par le Conseil général de la Ville du Locle, autant dire que le Conseil communal ici à La Chaux-de-Fonds acceptera la motion. Ce qui sera évidemment l'occasion de développer une réponse commune à cette motion avec, du coup en perspective, d'ici à quelque temps, une séance probablement commune de vos deux Conseils généraux.

En anticipant un petit peu sur ce que contiendra cette motion – et il y aura peut-être un autre volet en plus de la réponse formelle à cette motion qui viendra répondre à vos préoccupations – c'est notre plan directeur communal des énergies qui est en cours d'élaboration et qui avance bien du côté de La Chaux-de-Fonds. Donc la motion tombe à point nommé, puisqu'évidemment dans le plan directeur communal des énergies, il s'agira aussi de traiter de tous les aspects qui sont liés aux agents énergétiques et à la chaleur des bâtiments, donc notamment de voir quel est le potentiel de chaleur à distance par des chauffages au bois.

Les travaux sont donc bien avancés. Très concrètement, notre Urbaniste communal, dans deux semaines, rencontre non seulement notre partenaire énergie que vous avez cité – Viteos qui travaille sur les deux villes mais aussi sur la Ville de Neuchâtel et dans d'autres endroits du Canton – mais aussi les acteurs de la filière bois qui sont associés à ces réflexions de manière à avoir la vision la plus concrète possible. Egalement

de noter dans les nombreux potentiels à long terme, vous le savez, que les activités de valorisation thermiques de Vadec seront regroupées d'ici une dizaine d'années sur le site de La Chaux-de-Fonds, ce qui fait qu'il n'y aura plus d'activité de valorisation thermique sur le site de Colombier, site de Colombier qui est le départ d'un réseau de chauffage à distance qui s'appelle CADBAR, chauffage à distance de Basse-Areuse, qui relie à la chaleur plusieurs localités du littoral ouest. Il y aura une nécessité d'alimenter ce réseau de chauffage à distance très vraisemblablement par des chaudières à bois, donc là typiquement c'est un potentiel – même s'il n'est pas exactement sur nos territoires communaux du Locle et de La Chaux-de-Fonds, il est en tout cas dans notre région – mais c'est un potentiel qui est vraisemblablement de plusieurs milliers de tonnes par an de bois qui pourraient être utilisés.

Comme vous le voyez, des réflexions qui existent déjà de notre côté à La Chaux-de-Fonds, qui existent déjà aussi certainement au Locle, qui seront synthétisés dans ce rapport et des potentiels à plus long terme ici à La Chaux-de-Fonds, au Locle ou ailleurs dans notre Canton, qui pourront permettre – on l'espère et c'est notre responsabilité de propriétaire forestier et notre responsabilité de collectivité aussi vis-à-vis de propriétaires forestiers privés de notre région – de trouver les meilleures possibilités de valoriser notre bois et d'éviter qu'on ait des chablis qui restent plusieurs années, comme ça a pu être le cas après Lothar.

Voilà, je vous remercie.

**M. Alain Vaucher, Président :** Est-ce que quelqu'un formule une opposition à cette motion ? Si ce n'est pas le cas, la motion est acceptée à l'unanimité. Nous pouvons passer au point suivant de l'ordre du jour qui est l'interpellation du groupe UDC.

**La motion est acceptée tacitement à l'unanimité.**

---

### ***Interpellation UDC***

#### **Atelier d'artiste**

*En date du 9 février, paraissait une petite annonce dans la feuille locale, proposant un atelier d'artiste pour trois mois, assorti d'une bourse, à Gênes.*

*Cette offre, à laquelle les artistes intéressés peuvent souscrire, a été mise au concours avec la participation de la Conférence des Villes en matière culturelle (CVC).*

De là, quelques questions se posent :

- *Comment le tournus est-il organisé au sein de la CVC ?*
- *La Ville participe aux frais de la CVC, et fourni, en plus la bourse qui se monte à CHF 4'500,- pour Gênes (pas de participation de la CVC sur cet atelier !). Y a-t-il un retour pour la Ville, de la part de l'artiste, une œuvre à présenter, ... autre ?*
- *Le Président de la CVC étant Monsieur Cyril Tissot, Délégué à la Culture de La Chaux de Fonds, comment sont répartis les rôles entre la CVC et la Ville sur sa charge de travail – sur son indépendance et sa liberté d'action dans les dossiers CVC ?*
- *La Chaux de Fonds sera-t-elle capitale de la culture en 2024 ?*

Pour le groupe UDC

Hughes Chantraine

Marc Schafroth

---

**M. Hughes Chantraine, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Ecoutez, je crois que l'interpellation est assez claire en elle-même. Elle n'a pas la nécessité de trouver un développement ici. On va simplement attendre la réponse du Conseil communal. Je vous remercie.

**M. Théo Bregnard, Conseiller communal, Instruction publique, culture et intégration :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors je remercie Monsieur Chantraine de valoriser la culture et la vitalité de cette Ville. On a vu encore hier, en recevant les chiffres de la Neuchâtel Tourist Card, que le site le plus visité du Canton en matière culturelle est un lieu cher à tout Chaux-de-Fonnier, le MIH. La petite annonce que vous évoquez montre aussi, vous le verrez, la vitalité culturelle de notre Ville.

Alors, pour en venir à vos questions, premièrement la Conférence des villes en matière culturelle – il faut parfois retrouver ce que veut dire le sigle CVC – réunit actuellement 31 villes membres. La cotisation se monte à CHF 15'000.- pour les villes à plus de 100'000 habitants, CHF 7'500.- pour les villes en dessous comme la nôtre, mais Zurich ou La Chaux-de-Fonds ont le même poids dans cette Commission.

Ensuite, la majeure partie du budget de la CVC est consacrée à ses ateliers – actuellement au nombre de trois : Le Caire, Buenos Aires et

aussi Gênes, à l'origine de cette motion – et pour chaque atelier, l'assemblée des délégués décide d'une réparation des coûts, parfois un peu aléatoire. Je ne reviendrai pas sur la parenthèse de votre motion mais il y a effectivement quelques compromis et quelques incohérences qui expliquent que, en particulier pour Gênes, il n'y a pas de participation de la CVC. Ensuite, tous les membres ont accès à ces résidences de manière égale selon un tournus régulier.

Ces dernières années, la Ville n'a pas toujours accepté ces résidences et on a renoncé dernièrement – on avait deux résidences – à une résidence et gardé que celle de Gênes. Pour ces dernières années, je ne vais pas vous faire la liste de tous les artistes qui ont participé, mais parmi les derniers il y a justement à Gênes Dunia Miralles, à Buenos Aires Yannick Lambelet en 2016, puis ensuite on a passé notre tour, et en 2019, comme vous avez pu le voir dans les médias, nous avons accordé l'atelier à Catherine Louis.

Ensuite, pour poursuivre dans vos questions, il n'y a aucune exigence de production pour ces artistes. Il s'agit de les laisser libres de choisir quel aboutissement ils souhaitent présenter à l'issue de ces résidences, mais vous savez que l'inspiration est parfois difficile à commander, je n'ai moi-même pas trouvé les mêmes jeux de mots sur mes collègues que Monsieur Arlettaz.

Donc l'idée c'est de mettre à profit ces séjours pour se consacrer pleinement à un ou plusieurs projets, dégagé vraiment des contraintes du quotidien. Pour Gênes, un lieu mythique, en tout cas pour les amoureux de la Sampdoria, mais aussi un lieu propice à la création. Ainsi, Dunia Miralles, la dernière qui a profité de ce lieu, s'est remis à l'écriture – je crois que c'était vraiment important pour elle – et puis je vous fais un petit extrait d'un texte qui parlait de son dernier livre qui devrait vous plaire. Enfin, je l'ai pris en particulier pour vous. Elle parle d'un petit pays où la langue de bois et les bonnes manières hypocrites sont de mise. Appeler un chat un chat, évoquer les glandeurs de tout poil ne plaît pas à tout le monde, mais voilà ce qui germe dans l'esprit de Dunia Miralles. Donc un personnage haut en couleur et Yannick Lambelet aussi. Je ne vous fais pas tout son historique, mais il a peint à Buenos Aires des œuvres vraiment magistrales que vous avez pu observer si vous êtes allés voir l'exposition de QG.

Enfin, des ateliers qui ont du sens. Je vous laisserai peut-être rechercher dans les archives d'Arcinfo où on trouve les artistes qui expliquent combien ces ateliers leur ont été profitables.

Maintenant, pour la prochaine résidence, donc le Service des affaires culturelles a reçu huit candidatures – je crois que c'est important de le souligner – un signe de la vitalité culturelle de notre Ville, parce qu'à Lugano, et bien ils sont dû renoncer à cette résidence, faute de trouver des artistes et des candidatures. Donc voilà, un choix positif qui a conduit à le

donner à Catherine Louis dont il semblerait, après 30 ans de travail, qu'elle avait envie de repartir dans un travail plus personnel.

Voilà pour les questions de l'atelier. J'en viens maintenant à la question portant au Délégué aux affaires culturelles. Donc il fait partie de la CVC depuis fin 2016, en tant que représentant de notre Ville, et il a succédé aux villes de Lucerne, Lausanne puis Berne après le départ à la retraite de la Déléguée culturelle. Il a été donc élu à la présidence pour une durée indéterminée. En toute transparence, cette fonction est indemnisée par la CVC pour un montant annuel de CHF 4'000.00, en parallèle à son engagement qui est aujourd'hui de 80%. Il y revient bien sûr, comme toute personne qui a plusieurs casquettes, de faire la part entre l'intérêt de la Ville et sa représentation de la CVC. C'est évidemment ce qu'on fait tous très bien au Conseil communal lorsqu'on est député, vous le savez.

Soulignons peut-être aussi que la visibilité qu'acquiert ainsi la Ville de La Chaux-de-Fonds au niveau national nous paraît vraiment positive et nous amène directement à votre dernière question concernant le projet de Capitale culturelle suisse. Je rappellerai ici que le Conseil communal soutient ce projet – je crois que vous avez pu le voir – qui met nettement en valeur notre Ville et a mandaté, conjointement avec le Canton, une étude sur la pertinence et la faisabilité d'une telle manifestation dans notre Ville. Nous attendons les résultats pour le mois de juin et puis les résultats définitifs nous parviendront à la fin de l'année. A ce moment-là, nous nous prononcerons sur les propositions qui seront évidemment soumises à votre Conseil.

Donc le chemin est encore long, mais cette semaine a débuté par un signe positif lors du dialogue culturel national, qui réunit la Confédération, les cantons et les communes, qui est présidé justement par – on a cette chance-là – notre Délégué culturel. Lors de la réunion de ce lundi, entre Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset et la directrice de l'Office fédéral de la culture Isabelle Chassot, ils ont été d'accord que, dans le prochain message culturel pour la période 2021-2025, la possibilité d'un soutien pour le projet Capitale culturelle suisse soit inscrit. Cela représente pour nous une étape importante qui a pu être atteinte grâce à la collaboration de la Commune, du Canton, du Président du projet Capitale culturelle suisse Monsieur Rosselat et aussi de notre Délégué, qui l'a soutenu auprès de notre Confédération.

Donc des signes positifs qu'il s'agira de prolonger et que j'espère vous satisfont.

**M. Alain Vaucher, Président :** Si la parole n'est plus demandée, je vais demander à l'interpellateur s'il est satisfait ou pas ?

**M. Hughes Chantraine, UDC :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Alors, on en discute peut-être après parce que je n'ai pas

forcément capté en quoi le fait de parler d'un petit pays où la langue de bois serait maître devrait me plaire ? Il y a sûrement un jeu de mots que je n'ai pas compris, mais ça on en parlera après.

## **RIRES**

Néanmoins, je relève quand même effectivement que la Ville de Lugano, qui est quand même aussi, je dirais, une Ville où il fait bon vivre, où il devrait y avoir quelques artistes, n'arrive pas à trouver des candidatures alors que nous on en a huit. Je dirais que quelque part on pourrait leur prêter quelques candidats, si effectivement les frais sont pris en charge par la Ville qui s'occupe de les accueillir.

## **RIRES**

Ce serait peut-être une toute petite économie supplémentaire. Je vous remercie, je suis très satisfait.

**M. Alain Vaucher, Président** : Merci. Alors nous pouvons passer au nouveau point 9.

---

### **Interpellation du groupe socialiste sur les maisons du Châtelot**

*Le 19 mars 2008, notre Autorité validait un crédit permettant l'installation de l'ancienne crèche communale Beau-Temps dans les maisons du Châtelot.*

*Les objectifs poursuivis étaient alors non seulement de permettre à la crèche de disposer d'un nouvel écrin plus conforme aux exigences commandées par l'accueil des enfants, mais également de créer une synergie intergénérationnelle avec les appartements adaptés du Châtelot.*

*Il avait alors, dans le cadre du débat, également été évoqué la volonté de dynamiser un quartier appelé à se transformer.*

*Aujourd'hui, le déménagement de la crèche a bien eu lieu et le quartier poursuit sa mue, lente mais progressive. Cependant, beaucoup de rumeurs courent et le rapport de sous-commission du DJASS relatif aux comptes 2017 évoquait pour sa part une étude nécessaire à mener concernant l'état du lotissement.*

*Le groupe socialiste souhaite donc interpellier le Conseil communal afin de s'enquérir de la situation du Châtelot. Il souhaiterait par ailleurs savoir si*

*des synergies sont envisagées avec d'autres logements adaptés du quartier et si un potentiel de développement existe au vu de la planification médico-sociale (par exemple avec une institution du type de Temps présent, qui offre un accueil de jour ou de transition).*

*Pour le groupe socialiste :*

*Silvia Locatelli*

*Carmen Brossard*

*Monique Gagnebin*

---

**Mme Silvia Locatelli, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le groupe socialiste s'inquiète du sort du lotissement dit du Châtelot qui, pour rappel, abrite des appartements protégés destinés aux personnes âgées. Nous nous sommes ainsi laissé dire que les appartements du lotissement étaient pour partie dans un état de vétusté avancé et que des travaux seraient rapidement nécessaires. Un sentiment qui semblait déjà transparaître dans le rapport aux comptes 2017, puisque le Conseil communal évoquait alors des analyses à mener sur le site.

Comme évoqué dans le texte de l'interpellation, il y a 11 ans, notre Autorité avait validé un rapport qui, certes, portait avant tout sur la crèche du "Chat Telot", anciennement Beau-Temps, mais qui soulignait surtout l'importance de donner à cet espace un caractère multigénérationnel dans un quartier qui tendait à se dynamiser. Depuis lors, et au vu de la vocation particulière de ce lotissement, nous nous devons aussi de mettre la situation de celui-ci en regard du contexte plus général de la planification médico-sociale – PMS pour les intimes – qui se fonde sur une stratégie de maintien à domicile des personnes âgées mais suffisamment autonomes et en santé pour ne pas entrer en EMS.

La PMS, alliée au vieillissement de la population, a rendu le besoin en offre de logement de ce type particulièrement importante. Si le quartier s'est effectivement développé dans ce sens, notamment avec la construction de la Fondation Rencontre, il s'agit d'avoir un soin tout particulier sur les logements déjà existants et veiller à leur entretien. Au-delà de leur offre, il s'agit aussi de veiller à ce que nos aînés qui occupent de telles structures se trouvent dans un environnement adéquat, pratique et sécuritaire.

Nous souhaiterions donc savoir si le Conseil communal a pu mener les analyses évoquées dans le rapport du DJASS des comptes 2017, mais aussi, car nous connaissons tous la situation de notre Ville, s'il a envisagé des pistes et collaborations avec les autres lotissements du quartier, voire avec des institutions de court séjour. Ces dernières pourraient offrir des synergies intéressantes, particulièrement pour les personnes dites "en

transition", à savoir les personnes qui nécessiteraient pour diverses raisons d'un court passage en home avant de pouvoir s'installer dans un appartement avec encadrement.

Nous évoquions déjà dans notre texte la possibilité de s'approcher d'une structure de type "Temps présent". Il apparaît que, selon un article paru dans la presse régionale du 3 avril dernier, cette institution cherche précisément des solutions d'avenir pour sa localisation. Voilà qui pourrait être une voie intéressante tant pour la Ville que pour l'institution, et évidemment pour nos aînés. Est-ce que le Conseil communal peut nous dire s'il s'agit d'une piste envisageable ?

Nous vous remercions pour vos réponses.

**Mme Katia Babey, Présidente du Conseil communal, Jeunesse, affaires sociales, sports et santé :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Oui, alors tout à fait, une réflexion est en cours, notamment avec le SCAS et le Service des bâtiments et du logement, afin de rendre deux ou trois bâtiments plus conformes aux normes actuelles en matière de logement tout court, mais aussi évidemment en matière de logement pour les personnes âgées. Et dans le cadre de cette réflexion globale, le Conseil communal est plus que partant et enclin à créer des synergies, parce qu'en effet ce lieu est idéal pour implanter par exemple un home médicalisé – vous citiez le Temps présent qui accueille des personnes âgées dans le but d'un retour à domicile. Un foyer de jour permettrait de rayonner sur le quartier, qui abrite d'ailleurs déjà plusieurs entités de logements pour les personnes âgées. Le quartier est en plus très bien desservi en transports publics puisqu'il y a deux-trois arrêts de bus. Il y a une pharmacie, il y a un collège et il y a, comme vous l'avez dit, du préscolaire. Nous étudions aussi la possibilité d'y mettre un des parascolaires qui est à l'heure actuelle en location pour justement renforcer encore cette mixité intergénérationnelle. Il y a aussi beaucoup de commerces, il y a une offre de cheminement à plat et puis évidemment le quartier sera bientôt relié aux rails par l'ouverture de la gare de la Fiaz qui sera toute proche.

En termes de prestations, là aussi une réflexion est en cours parce que nous pourrions collaborer avec Temps présent, vous le citiez, qui, vous l'avez dit, doit trouver des nouveaux locaux, puisque ses locaux actuels à la rue Fritz-Courvoisier ne sont plus tellement adaptés justement à des personnes âgées. Alors ce pourrait être avec Temps présent, qui pourrait être une piste. Il pourrait y avoir des synergie en termes de repas servis, que ce soit pour le préscolaire et parascolaire et pour les résidents du Châtelot mais également, comme vous l'avez également cité, avec le linge, l'animation ou les actes médicaux de base. Donc ces synergies peut-être nous permettent d'obtenir plus facilement la labellisation "Logement avec encadrement", évidemment quand les immeubles seront rénovés.

Des services pourraient de plus être clairement proposés, justement à la Fondation Rencontre, qui a érigé un bâtiment pour personnes âgées de 50 logements, qui est de l'autre côté du bâtiment des Forges et à 350m de Châtelot, donc on est quand même dans une géographie est plutôt favorable.

Le potentiel, je le dis encore, est vraiment très important également avec la Scierie des Eplatures, qui accueillera de nombreux habitants, et il est également étudié, dans le cadre de ce plan, d'y incorporer une coopérative d'habitations pour les personnes âgées, et là aussi des synergies entre ces différents secteurs seraient tout à fait bénéfiques aux uns comme aux autres.

Donc en conclusion, le Conseil communal est très actif dans ce dossier – nous devons faire des travaux – et il est également très ouvert à des sollicitations et des propositions de collaboration avec d'autres entités pour que, justement dans le cadre de cette PMS, les personnes âgées puissent rester plus longtemps à domicile pour leur qualité et, également évidemment aussi il faut le dire, pour les finances de l'Etat, mais surtout pour leur qualité de vie. Et ce quartier des Forges va vraiment, ces prochaines années, devenir un endroit où une mixité sociale et générationnelles sera plus que bien vue.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci. Est-ce que l'interpellatrice souhaite faire un commentaire ?

**Mme Silvia Locatelli, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Juste pour dire que l'interpellatrice est satisfaite.

**M. Alain Vaucher, Président :** Nous continuons donc avec les objets reçus.

---

**Motion du POP, du PS et des Verts pour l'établissement d'un plan "Climat"**

*Les mobilisations de la jeunesse qui suivent l'appel de Greta Thunberg rappellent l'urgence d'agir pour diminuer l'impact de l'être humain sur notre planète et notamment la responsabilité de la sphère politique. Rappel qui reprend les alertes lancées de plus en plus régulièrement par de nombreux scientifiques et de manière de plus en plus pressante sur l'état de notre planète et des projections inquiétantes quant à son avenir avec un dérèglement climatique allant croissant jour après jour.*

*Nous ne pouvons rester en marge de ces appels et devons assumer nos responsabilités afin de donner une chance aux générations futures. Aujourd'hui, il est possible, et surtout nécessaire, d'agir à tous les niveaux, y compris à celui de la Ville de La Chaux-de-Fonds. C'est pourquoi nous demandons l'élaboration d'un plan "Climat" par le Conseil communal. Il s'agirait d'examiner plusieurs options pour diminuer notablement notre impact sur la nature et favoriser un développement harmonieux de la Cité horlogère avec son environnement.*

*Plusieurs pistes peuvent être examinées comme la réduction de l'éclairage publique, une réflexion sur l'usage des infrastructures et du matériel de la Ville, inciter au développement vert de l'économie de la région, favoriser les énergies renouvelables, adoption de la règle verte, limitation de la vitesse des véhicules en ville, sensibilisation des habitant-e-s et notamment des jeunes sur la problématique des déchets, permettre le développement des incroyables comestibles et de toutes les institutions œuvrant pour une ville en transition, réduction du matériel à usage unique (gobelets, capsules de café, ...), nourriture bio et locale dans les structures de para et préscolaires et à tous les endroits où cela dépend de la Ville, etc... Cette liste ne donne que des exemples, il est évidemment possible et souhaitable d'explorer d'autres dimensions. Les solutions existent à de nombreux niveaux et demandent de l'imagination.*

*Cette motion demande donc aux autorités politiques de la Ville de La Chaux-de-Fonds de prendre la mesure de la situation dans laquelle nous nous trouvons et de la nécessité d'agir pour se donner une chance de limiter les effets négatifs que nous allons léguer aux générations futures. C'est pourquoi nous demandons au Conseil communal d'élaborer, en collaboration avec les différents acteurs de la société civile, un véritable plan "climat" ambitieux permettant de faire de notre région un modèle dans la protection de l'environnement.*

*Pour le POP  
Julien Gressot*

*Pour le PS  
Oguzhan Can*

*Pour les Verts  
Sven Erard*

---

**M. Julien Gressot, POP :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Depuis plusieurs décennies, les scientifiques du monde entier nous avertissent des dangers du dérèglement climatique. Il produira à

terme un réchauffement de la planète qui changera les conditions d'existence que l'humanité a connues ces derniers millénaires. Ensuite, c'est le saut dans l'inconnu. Ces avertissements, maintes fois répétés, n'ont produit que très peu de résultats concrets.

Depuis le 20 août 2018, Greta Thunberg a lancé un mouvement qui a désormais pris une envergure planétaire avec ses grèves hebdomadaires pour le climat. La question que pose cette suédoise de 16 ans est la suivante : *"Pourquoi aller à l'école alors que mon avenir n'est plus assuré et que l'on ne fait rien pour changer cet état de fait ?"*

La jeunesse de nombreux pays, dont celle de Suisse, a suivi l'exemple de Greta Thunberg. Les appels des jeunes font échos à ceux des scientifiques, mais malgré ces appels des scientifiques, malgré la mobilisation de nombreux acteurs depuis des années, les politiques mises en œuvre peinent à répondre à l'ampleur de la catastrophe à venir. La magnifique mobilisation de la jeunesse semble toutefois être capable de faire évoluer cela.

La situation est urgente et trop peu est fait pour changer la donne réellement. Aujourd'hui, il ne s'agit pas de culpabiliser, mais d'agir. Dans ce domaine, le champ politique doit prendre ses responsabilités et mettre en place des mesures permettant de diminuer notre impact sur la Planète. Les gestes individuels du quotidien, certes nécessaires et bienvenus, ne seront jamais suffisants pour inverser la tendance. Il est de notre responsabilité de politiciennes et de politiciens d'agir au niveau qui est le nôtre.

Une Ville comme La Chaux-de-Fonds a son rôle à jouer dans ce moment crucial. C'est pour cette raison que nous demandons, par le biais de trois jeunes Conseillers généraux, au Conseil communal de prendre la mesure de la situation et d'élaborer un "plan climat", ceci afin de proposer des solutions pour diminuer l'impact de la région sur l'environnement. Pour mener à bien cette réflexion, nous pensons qu'il s'agit de prendre contact avec tous les acteurs, associatifs, institutionnels mais aussi les entrepreneurs de la région, qui ont un impact et un pouvoir d'action dans le domaine. De nombreuses pistes peuvent être abordées, dont voici une liste qui envisage certaines possibilités mais qui ne doit pas limiter le champ de l'étude du Conseil communal.

Adopter la règle verte, qui consiste à ne pas prendre davantage à la nature qu'elle est capable de renouveler en une année. Favoriser et encourager fortement un tournant dans l'économie de la région qui doit devenir verte et durable, ce qui pourrait au passage encourager toute une frange de la population désormais sensible à la thématique de la protection de l'environnement, à venir s'installer chez nous. Réfléchir à l'usage des infrastructures et du matériel de la Ville. Reverdir des quartiers du Centre-Ville en laissant davantage de liberté à la nature et de manière générale lui laisser davantage de place. Appuyer les associations ou les entreprises actives dans des domaines allant dans le sens de la protection de

l'environnement et de l'écologie au sens large, comme les initiatives sur le zéro déchet, la permaculture, les jardins urbains, etc. Favoriser davantage les énergies renouvelables est essentiel pour une région située comme la nôtre. Nous pensons particulièrement au solaire.

Réduire globalement la vitesse en Ville est une mesure positive d'un point de vue de la sécurité, de l'environnement et de la vie sociale. Sensibiliser les habitantes et les habitants à la problématique des déchets, par exemple en instaurant une journée de ramassage de déchets pour les jeunes, voire pour les moins jeunes. Mettre en place de la nourriture bio et locale dans les structures de para et préscolaire et dans les autres endroits où cela dépend de la Ville. Diminuer l'éclairage public. Éliminer le plus possible les objets à usage unique. Sensibiliser à l'utilisation efficiente de l'informatique qui produit énormément de déchets invisibles.

Cette liste ne comprend que des exemples. Elle n'est évidemment pas exhaustive. Certains des exemples sont déjà plus ou moins traités par différentes mesures prises par la Ville. Il ne s'agit pas dans cette motion de dire que la Chaux-de-Fonds ne fait rien en lien avec l'écologie ou de dire qu'elle ne fait pas bien ce qu'elle fait. Il y a de nombreux exemples de ce type d'efforts. Ces efforts sont positifs et doivent continuer, mais ils ne sont pas suffisants. Il s'agit de faire plus et de réfléchir de manière globale à la problématique de la protection de l'environnement.

Nous sommes devant une situation complexe, mais dont la finalité n'est plus débattue : La fin de l'ère où l'être humain a pu se développer dans des conditions particulièrement favorables. Il faut anticiper ce moment autant que faire se peut et tenter de le rendre le moins brutal possible. Pour se donner une chance, tous les efforts doivent être faits et cela passe forcément par le domaine politique. Nous avons une responsabilité d'élu-e-s dans ce domaine. Il est nécessaire d'aller dans ce sens au niveau de notre Ville pour donner un signal fort. Nous voulons agir et ne pas abandonner les générations futures. C'est la raison d'être de cette motion.

Je vous remercie de votre attention.

**M. Théo Huguenin-Elie, Conseiller communal, Urbanisme, bâtiments et relations extérieures :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Peut-être répondre d'abord aux motionnaires que la Ville de La Chaux-de-Fonds ne fait pas rien dans le domaine, vous le savez bien, et en lisant finalement la liste, l'inventaire qui est dressé ici, on a bien compris qu'elle n'est pas exhaustive et qu'on peut encore faire plus. Et bien ce qui nous a immédiatement frappés c'est que, sur nombres de points, la Ville de La Chaux-de-Fonds est active, à savoir si elle est assez active, c'est sans doute une question que l'on peut se poser.

Pour l'éclairage public, en 10 ans, la Ville de La Chaux-de-Fonds a réduit sa consommation de 30%. Pour l'usage des infrastructures de la Ville, il y a eu il y a trois ans une expérience pilote en Ville de La Chaux-de-

Fonds dans certains bâtiments communaux en mesurant l'énergie consommée par ces bâtiments communaux, et les collaborateurs naturellement qui habitent ces bâtiments communaux pendant la journée de travail, afin d'orienter les uns et les autres vers les bonnes pratiques. Cela a été tout à fait instructif.

Favoriser les énergies renouvelable, nous le faisons dès que nous le pouvons grâce notamment au fonds énergétique, qui a été voté par votre Autorité, chaque fois que nous rénovons des bâtiments – je crois pouvoir dire aujourd'hui que le pli est pris – et nous le faisons également dans nos bonnes relations avec Viteos.

Pour la limitation de la vitesse des véhicules en Ville, et bien vous avez voté le plan directeur des mobilités avec des zones 30 extrêmement étendues qui sont désormais définies et qu'il faudra mettre en œuvre. Ça nous prendra un peu de temps à les mettre en œuvre mais chaque année, y compris en 2019, nous en mettrons en œuvre. Pour la sensibilisation des habitants, notamment des jeunes, sur la problématique des déchets, il y a la campagne "déchets" qui a eu lieu il y a quelques années et sans cesse le Service des espaces publics est en réflexion par rapport à cette sensibilisation.

Donc à partir de là, la question est de savoir si le Conseil communal accepte ou non la motion. Et bien, le Conseil communal acceptera cette motion parce que naturellement elle soulève des enjeux qui sont d'une extrême importance pour notre société, même s'il s'agit, mais je crois que le motionnaire l'a dit, d'aborder le poids de la Ville de La Chaux-de-Fonds dans l'enjeu global, de manière extraordinairement modeste. Mais ce n'est pas encore parce que le poids est extraordinairement modeste qu'il n'y a rien à faire et qu'il n'y a pas un devoir d'action.

Alors le Conseil communal répondra très vraisemblablement à cette motion par un rapport d'information. Ça me semble le meilleur outil pour faire le tour de ce qui se fait en Ville de La Chaux-de-Fonds, pour rappeler la vision énergétique tant en termes de notre production que de notre consommation, mais on ne réitérera pas cela dit l'imposant rapport qui avait été soumis à votre Autorité, sauf erreur en mai 2016. Et puis le Conseil communal évoquera également un certain nombre de pistes qui sont aujourd'hui ouvertes. Des pistes de réflexion ou des pistes d'action ou des pistes naturellement d'amélioration.

J'aimerais cela dit – et c'est l'élément qui a fait douter un instant le Conseil communal quant à la réponse à donner à cette motion – relever que si nous sommes à la fin d'une certaine ère, sans doute, quant à notre rapport à l'environnement et c'est heureux, la fin de l'ère où l'administration avait du temps et des moyens pour répondre à des motions aussi exigeantes est également arrivé et c'est pour nous un très gros souci. Comment, factuellement, avec les collaborateurs à disposition, avec les ressources humaines à disposition, avec les moyens financiers à

disposition, peut-on répondre de manière crédible à une motion qui exprime des enjeux aussi importants ? Nous n'en avons pas, en tout objectivité, – on en a discuté pas plus tard qu'aujourd'hui en séance ordinaire du Conseil communal – le début de la réponse et en même temps, il s'agit de continuer à avancer, à réfléchir, à se donner sans doute les moyens pour pouvoir répondre de manière crédible, encore une fois, à cette motion. Mais c'est un sacré boulot que le Conseil général, s'il vote cette motion, entend donner au Conseil communal et aux services communaux.

**M. Alain Vaucher, Président :** Merci. Est-ce que cette motion soulève des oppositions ? Si ce n'est pas le cas elle est donc acceptée sans opposition et nous passons à l'interpellation du groupe socialiste.

**La motion est acceptée tacitement à l'unanimité.**

**M. Alain Vaucher, Président :** Juste un instant encore. Certains sont en train de s'inquiéter de l'heure qui avance. Ne vous inquiétez pas, nous ne finirons pas à minuit. Nous traitons encore cette interpellation et, selon toute vraisemblance, je vous libère tout à l'heure.

---

**Interpellation du groupe socialiste concernant l'organisation de la Braderie**

*La Braderie est l'un des événements les plus importants pour notre Ville et nous avons conscience que les services de notre Commune participent de manière très active à son organisation, cependant et afin de rendre cette organisation encore plus efficace:*

*Nous demandons au Conseil communal de réfléchir à améliorer le retour des tables, bancs, romaines, etc. que la Commune loue aux associations en laissant la possibilité de restituer ce matériel entre 21h et minuit par exemple. Le démontage des stands dans un temps record n'étant pas une mince affaire, cette possibilité pourrait faciliter le travail des organisateurs de stands. D'autre part, nous serions très heureux que l'accès à l'eau installé sur chaque emplacement soit bouclé un peu plus tard que 20h le dimanche soir.*

*Nous nous demandons également s'il a été possible de rallier tous les responsables de stands à l'utilisation des verres réutilisables pour servir toutes les boissons? Nous pensons que cela devient indispensable face au dérèglement climatique. Sinon, les taxes de déchets étant assez*

*importantes, une différence de taxes au prix au mètre linéaire entre les deux attitudes est-elle prévue ?*

*Pour le PS  
Monique Gagnebin*

---

**Mme Monique Gagnebin, PS :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Le dimanche soir de Braderie, selon le temps – imaginons par exemple une soirée douce de fin d'été, on peut toujours rêver... – il est parfois difficile de pousser les gens dehors. Ils se sentent si bien auprès de nos stands conviviaux, c'est pourquoi nettoyer les bancs et les tables, les ranger et les transporter au milieu de 50 véhicules encombrant déjà le Pod est une vraie gageure qui peut se terminer bien tard ! Nous pensons que c'est pour cette raison que vous avez prévu la restitution de ce matériel le lundi matin.

Cependant, les véhicules à nos dispositions appartiennent souvent à une petite entreprise, dont le propriétaire aimerait bien profiter tôt le lendemain matin puisque toute fête, aussi magnifique soit-elle, a une fin ! Donc il est compliqué de reporter le transport au lundi matin, alors où entreposer ce matériel ? C'est pourquoi, nous demandons s'il est possible d'avoir un accès aux locaux des Travaux publics le dimanche soir de 21h à minuit par exemple.

Nous constatons également que nettoyer une romaine sans eau c'est bien difficile ! La nettoyer au milieu des clients, en s'y prenant plus tôt, est un peu incongru. On pourrait par exemple imaginer chasser les passants en leur versant l'eau sale de la marmite sur les pieds, mais... ce serait avec le risque de ne plus pouvoir attirer de clients à l'avenir dans notre stand ! Ce n'est pas le but ! Donc, là aussi, nous faisons une demande à la commune, c'est à dire de fermer l'accès à l'eau plus tard que 20h !

Nous n'espérons pas seulement pour notre stand, mais pour beaucoup d'autres. Nous n'en doutons pas, après avoir quelque peu discuté avec eux, que nos demandes seront prises en considération. Nous savons qu'à Neuchâtel, pour la fête des Vendanges, la soirée de dimanche est toujours animée et se termine bien plus tard !

D'autre part, il est clair que face à la détérioration de notre planète commune, une seule attitude nous semble vraiment acceptable, c'est employer de la vaisselle réutilisable ou lavable ! Cela devrait être obligatoire ! Nous savons qu'il y a toujours des récalcitrants, mais, agissons à notre niveau et soyons cohérents, c'est déjà une petite réponse aux manifestations pour la planète !

Nous espérons donc des réponses du Conseil communal ; l'organisation de la Braderie étant déjà en préparation. Je vous remercie.

**M. Marc Arlettaz, Conseiller communal, Sécurité, Espaces publics et énergies :** Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Plusieurs suggestions ou questions qui sont posées auxquelles je répondrais pour ce qui concerne le Conseil communal, mais tout ne concerne pas le Conseil communal dans cette problématique-là.

Peut-être en préambule venir brièvement sur la problématique de la fin de la manifestation qui, jusqu'à l'édition 2017 était officiellement à 18h. Nous avons constaté que – l'organisateur, le Comité d'organisation de la braderie, l'a aussi constaté – on avait un problème de, je dirais, télescopage entre les stands qui souhaitent continuer à exploiter pendant le début de soirée et puis les bradeurs et les stands qui souhaitent commencer à ranger et, ça a été dit par Madame Gagnebin, on se retrouve du coup dans des situations où on a des stands qui continuent à s'exploiter avec des voitures qui tournicotent sur le Pod pour commencer à ranger des choses. Ce qui ne nous convient pas en termes de sécurité, ce qui ne convient pas non plus au Comité d'organisation qui a fait la demande au Conseil communal de pouvoir prolonger officiellement la fête jusqu'à 20h au lieu des 18h jusqu'à présent.

Donc le Conseil communal a accepté cette prolongation, ce qui veut dire que, de la manière la plus stricte possible, mais sous la responsabilité du Comité d'organisation de la braderie, l'accès sur le Pod sera, pour cette édition 2019, strictement interdit jusqu'à 20h pour permettre que la fête puisse se dérouler dans de bonnes conditions de sécurité. Bien sûr, ça veut dire que pour ceux qui souhaiteraient ranger un petit peu plus tôt, et bien malheureusement, le rangement ne pourra se faire qu'à partir de cette heure-là.

Donc ça peut effectivement – on en est tout à fait conscients et le Comité d'organisation l'est certainement tout autant – poser quelques problèmes logistique pour les teneurs de stands qui doivent ensuite réduire leur matériel. Il apparaît toutefois, par rapport aux informations que le Service des espaces publics m'a données, qu'il n'y a qu'une petite minorité des stands qui loue leur matériel à la Ville et que beaucoup de sociétés organisent du matériel privé. Cela étant, pour les stands qui s'organisent avec du matériel de la Ville, on essaiera de trouver des solutions, mais il y a une chose qu'on aimerait éviter, pour être tout à fait clair, c'est devoir laisser au travail des collaborateurs du Service des espaces publics le dimanche entre 21h et minuit. Je vous rappelle simplement que la Ville délivre pour environ CHF 200'000.- de prestations gratuitement à la braderie, par la Sécurité publique pour ce qui est du service d'ordre, qu'elle délivre également par le Services des espaces publics environ CHF 70'000.00 de prestations et environ 30 collaborateurs qui travaillent du jeudi au dimanche à ces prestations-là. On souhaiterait éviter de générer encore des heures supplémentaires en nombre le dimanche soir jusque tard avec des reprises d'heures nécessaires pour ce type d'activité. Par

contre, on peut tout à fait imaginer, et j'en discuterai le plus rapidement possible avec mes services, qu'un espace soit laissé à disposition des sociétés qui nous ont loué du matériel pour qu'il puisse être entreposé sous leur responsabilité jusqu'au lundi matin, où le matériel serait redditionné au Service.

Concernant l'accès à l'eau, il s'agit de reconnaître que ce n'est pas une problématique qui concerne le Conseil communal. L'accès à l'eau est géré par Viteos, conjointement avec l'organisateur de la manifestation. Donc il s'agit, si les stands ont des demandes particulières, soit qu'ils s'adressent directement à Viteos, soit qu'il s'adressent de la manière la plus conjointe possible au Comité d'organisation de la braderie pour que ce dernier puisse relayer cette demande auprès des collaborateurs de Viteos affectés à ces tâches-là.

Dernier aspect qui est traité, et auquel on est parfaitement sensibles, un petit peu dans le même état d'esprit que l'objet précédent, c'est la question de la vaisselle réutilisable. Depuis quelques éditions maintenant – je n'ai plus en tête la première édition à laquelle ça a été instauré – la vaisselle réutilisable est proposée aux stands. Certains jouent le jeu, certains ne jouent pas le jeu par désintéret, d'autres ne jouent pas le jeu – il faut aussi être tout à fait clairs – par incompatibilité des formats proposés avec les boissons qui sont servies ou les mets qui sont servis, et c'est quelque chose sur lequel on devra encore un petit peu creuser avec le Comité d'organisation de la braderie, avec le partenaire qui met également à disposition cette vaisselle réutilisable, pour s'adapter, pour les prochaines éditions, le plus possible aux besoins des différents stands. Pour être tout à fait clairs, pour l'édition 2019, il ne sera pas possible d'imposer. C'est une incitation financière qui permet d'avoir le plus grand nombre de stands possibles qui adhèrent à cette démarche-là. Une réflexion avait été faite sauf erreur en 2015, où il était apparu qu'il n'y avait pas de base légale suffisante dans notre Ville pour imposer à un organisateur de manifestation d'utiliser de la vaisselle réutilisable. Alors forcément, c'est beaucoup plus facile quand on a un organisateur unique, quand bien même c'est une grande manifestation comme La Plage des Six Pompes. Quand on a une multiplicité d'intervenants, ça l'est beaucoup moins. Mais le Conseil communal y travaillera, conjointement avec le Comité d'organisation de la braderie, pour faire en sorte d'ici 2021 d'avoir des solutions plus pérennes, soit très incitatives, soit coercitives. Il faut encore savoir, vous l'avez certainement vu, que vraisemblablement en 2020, au niveau de l'Union européenne, il se passera un certain nombre de choses sur le plastique à usage unique.

Voilà, je crois avoir répondu aux différents éléments dans la mesure, encore une fois, de la sphère de compétence du Conseil communal.

Je vous remercie.

**M. Alain Vaucher, Président** : Merci. Est-ce que l'interpellatrice est satisfaite ?

**Mme Monique Gagnebin, PS** : Oui. Merci beaucoup Monsieur le Président.

**M. Alain Vaucher, Président** : Avant de vous libérer, je voulais juste vous rappeler que vous avez été invités mardi soir prochain au Musée des beaux-arts pour une visite guidée de l'exposition actuelle. Donc rendez-vous y nombreux et cette fois je vous libère.

Je vous souhaite une bonne rentrée chez vous, bonne nuit et bonne fin de semaine. Et Joyeuses Pâques !

**Séance levée à 21h50.**

Le président :  
Alain Vaucher

La 2ème secrétaire :  
Françoise Jeandroz

La secrétaire-rédactrice :  
Eliana Merola